

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

2017



Ministère de la Culture
et de la Communication

Département des études,
de la prospective
et des statistiques

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

2017



Ministère de la Culture
et de la Communication

Département des études
de la prospective
et des statistiques

© Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 2017
Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)
Directeur de la publication : Loup WOLFF,
chef du département des études, de la prospective et des statistiques
Rédacteur : Tristan PICARD
Responsable de la publication : Edwige MILLERY



Sommaire

Introduction	4
Repères sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication	6
Liste des tableaux	8
Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication	10
Postes de direction	11
Conseil d'administration	16
Commissions et instances consultatives	18
Emploi et rémunération	21
Jurys, concours et ordres nationaux	26
Secteur culturel et artistique	28
Postes de direction	29
Accès aux moyens de production	32
Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias ...	34
Consécration artistique	39
Formation, emploi, rémunération	42

Introduction

P OUR la cinquième année consécutive, avec cette édition 2017, l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication rend publiques un large ensemble de données permettant de faire le point sur la part des femmes dans le champ culturel. Coordonné et réalisé par le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture et de la Communication, dont il a rejoint les publications annuelles en 2016, l'Observatoire résulte d'un important travail de collecte et de synthèse. Cette édition 2017 est enrichie de nouvelles données, grâce notamment à une collaboration renforcée avec la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), l'Assurance formation des activités du spectacle (Afdas) et la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem). Que ces organismes en soient chaleureusement remerciés.

Comme les années précédentes, les données présentées couvrent la diversité des secteurs qui constituent le champ de la culture et de la communication : patrimoine, création artistique, cinéma, audiovisuel, livre, presse. L'Observatoire retrace, dans une première partie, la situation constatée dans les services de l'administration centrale et déconcentrée du ministère et au sein de ses opérateurs, livre dans une seconde partie les chiffres collectés sur le secteur culturel et artistique plus largement. Il présente des données telles que le nombre de femmes accédant à des postes de direction, les écarts de rémunération, la part des femmes dans les formations, dans les professions, dans les programmations, dans la consécration des talents et dans les médias.

L'ensemble des données rassemblées mettent sous nos yeux un constat souvent sévère, montrant qu'il reste beaucoup à faire pour la juste reconnaissance des femmes dans la culture et la communication, notamment dans le secteur du spectacle vivant. Toutefois, d'importantes avancées ont été récemment réalisées, grâce à la mobilisation d'un grand nombre des acteurs concernés, partenaires sociaux par exemple, ou par la voie législative, dans des dispositions qui porteront prochainement leurs fruits. La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine impose l'égalité comme l'un des objectifs de toute politique en faveur de la création artistique, et consacre le principe de l'égal accès des hommes et des femmes à la tête des institutions labellisées. Afin d'agir à la source de l'inégal accès des hommes et des femmes

à la création, à la production culturelle et artistique comme à la diffusion des œuvres, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoit une proportion d'au moins 40 % de chaque sexe dans les commissions placées auprès des établissements publics sous la tutelle du ministère ou auprès de ses services déconcentrés (comités d'experts), pour se prononcer sur l'attribution des subventions ou aides financières, la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres, l'attribution des agréments, ou sur les sélections en vue de compétitions internationales.

Par ailleurs, le Comité ministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication s'est réuni sous la présidence de la ministre le 15 décembre 2016 pour adopter pour la première fois une feuille de route Égalité, pour 2017, concertée et couvrant l'ensemble des secteurs du ministère.

Enfin, le ministère de la Culture et de la Communication candidate en 2017 au label « Égalité » délivré par l'Afnor, ce qui renforce l'implication de tous les agents du ministère dans la promotion d'une organisation du travail favorable à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et a un effet d'entraînement sur ses opérateurs, les politiques publiques qu'il porte et ses partenaires.

Les données publiées dans ce rapport ont été produites grâce au précieux concours de l'ensemble des services du ministère, ainsi que de celui d'Audiens, de l'Agessa, du Centre national du livre, du Centre national du cinéma et de l'image animée, du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, des entreprises de l'audiovisuel public, du Conseil supérieur de l'audiovisuel, de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), de l'Observatoire des métiers et de la presse, de la Maison des artistes, etc. Je les remercie vivement pour leur contribution à cet outil, qui permet des prises de conscience sans lesquelles rien ne pourrait progresser en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel.

Claire Lamboley

Haute fonctionnaire à l'égalité
entre les femmes et les hommes

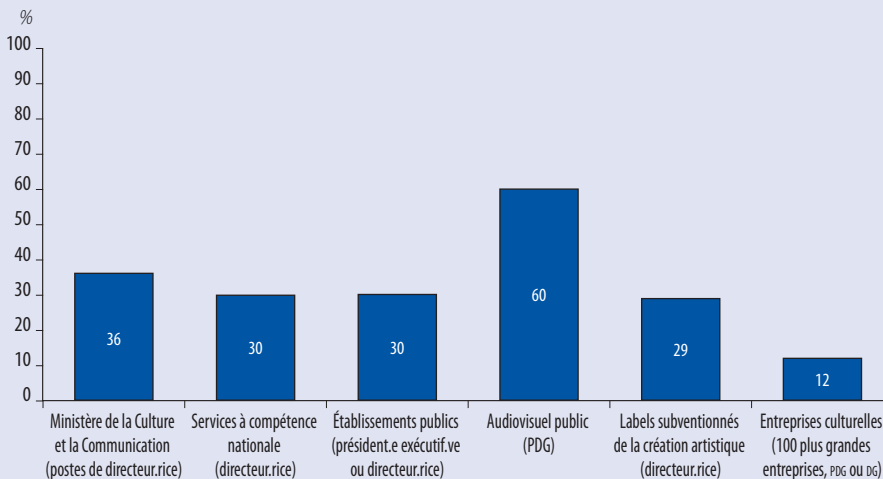
Repères

sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

Postes de direction, ressources humaines, accès aux moyens de production

Postes de direction, ressources humaines, accès aux moyens de production

Part des femmes au 1^{er} janvier 2017



Source : Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Les structures labellisées dirigées par des femmes disposent de budgets plus modestes

53 %

des structures labellisées dotées d'un budget inférieur à 500 000 € sont dirigées par des femmes

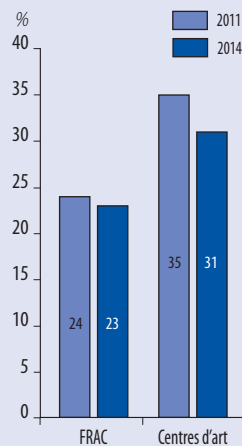
22 %

des structures labellisées dotées d'un budget supérieur ou égal à 10 millions d'euros sont dirigées par des femmes

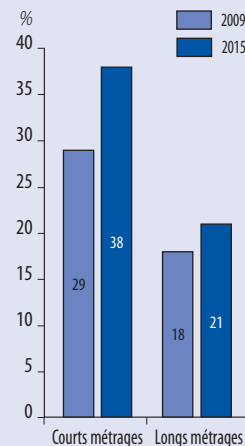
Programmation artistique et présence dans les médias

Faible présence des femmes dans l'art contemporain et la réalisation audiovisuelle

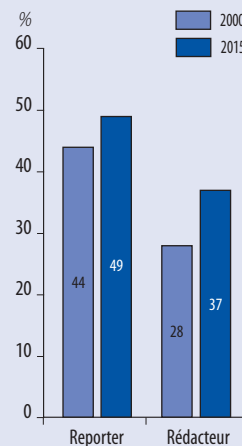
Part des femmes parmi les artistes exposé.e.s en 2014



Réalisations de films de long-métrage agréés en 2014

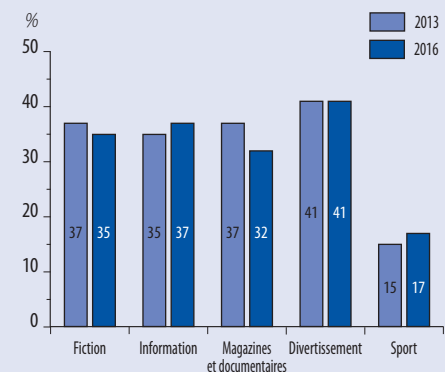


Détenteur.ice.s de la carte de presse en 2014



Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2013-2016

Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2013-2016



Champ : Chaînes gratuites de la TNT et Canal+. Les observations ont été menées sur les programmes d'information de la mi-journée et sur la tranche horaire 17-23 h.

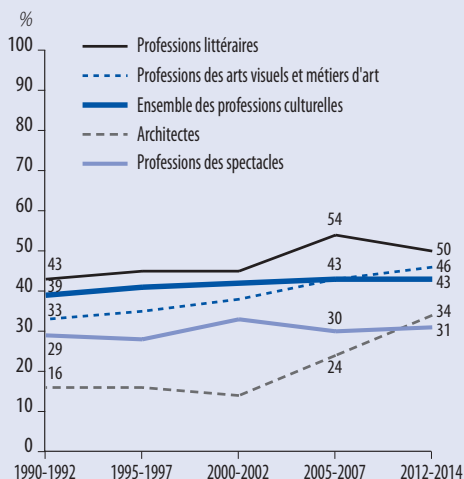
Source : DGCA ; CNC ; Observatoire des métiers de la presse ; Afdas ; CCIP ; Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel ; TNS-Sofres, 2017

Formation, emploi, rémunération

Les professions culturelles se féminisent lentement depuis 1990

Part des femmes dans les professions culturelles



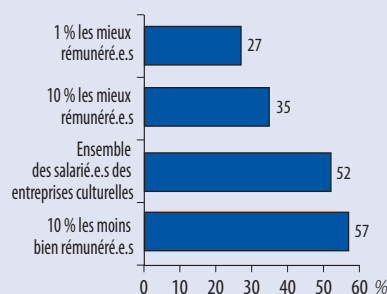
Source : Insee ; Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Des écarts de rémunération marqués dans les entreprises culturelles

- 18 %

Écart de salaire horaire moyen entre femmes et hommes dans les entreprises culturelles en 2014

Place des femmes dans la hiérarchie salariale



Consécration artistique

Peu ou pas de prix pour les femmes, à l'exception du livre

8 % 4 films sélectionnés pour le **César du meilleur film** sur 50 sélections – 2010 à 2016

0 % 0 **Palme d'or** au Festival de Cannes pour 17 lauréats – 2000-2017

20 % 3 **Victoires de la musique** du meilleur album pour 15 lauréats – 2010 à 2016

8 % 3 femmes sélectionnées pour le **Molière du metteur en scène** sur 37 sélections – 2010 à 2016

42 % 40 **prix littéraires*** sur 95 lauréats – 2010 à 2016

* 13 principaux prix littéraires

Source : Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Liste des tableaux

La liste des tableaux produits dans ce rapport, classés selon le champ décrit, le type de structure et le domaine d'activité couvert, est présentée ci-contre.

	Postes de direction et ressources humaines	Formation, emploi et rémunération	Accès aux moyens de production	Programmation artistique, présence des femmes dans les médias, consécration artistique
Données transversales				
Ministère de la Culture et de la Communication, collectivités territoriales	Tableau 1	Tableau 20		
	Tableau 14	Tableau 21		
	Tableau 26			
	Tableau 27			
Établissements publics et services à compétence nationale	Tableau 2	Tableau 22		
	Tableau 3	Tableau 23		
	Tableau 4			
	Tableau 5			
	Tableau 6			
	Tableau 12			
Entreprises	Tableau 33	Tableau 60		
		Tableau 61		
		Tableau 66		
		Tableau 67		
		Tableau 68		
Auteur.e.s		Tableau 62		
		Tableau 63		
		Tableau 64		
		Tableau 69		
Enseignement artistique et culturel, formation	Tableau 32	Tableau 57		
		Tableau 58		
		Tableau 59		
Données sectorielles				
Patrimoine (archéologie, musées, architecture, archives)	Tableau 5	Tableau 65		Tableau 43
	Tableau 29			
	Tableau 30			
	Tableau 31			
Création artistique (spectacle vivant, arts plastiques)	Tableau 6		Tableau 34	Tableau 39
	Tableau 15			Tableau 40
	Tableau 17			Tableau 41
	Tableau 28			Tableau 42
				Tableau 53
				Tableau 54
Livre	Tableau 18		Tableau 35	Tableau 42
	Tableau 19		Tableau 36	Tableau 55
				Tableau 56
Audiovisuel	Tableau 7	Tableau 24	Tableau 37	Tableau 44
	Tableau 8	Tableau 25	Tableau 38	Tableau 45
	Tableau 9			Tableau 46
	Tableau 10			Tableau 47
	Tableau 11			Tableau 48
	Tableau 13			Tableau 49
	Tableau 16			Tableau 50
				Tableau 51
				Tableau 52

**Administration et organismes
sous tutelle du ministère
de la Culture et de la Communication**

Postes de direction

Contexte juridique

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 pris pour son application ont prévu que les primo-nominations aux emplois dirigeants et supérieurs de la fonction publique devaient comporter au moins 20 % de personnes de chaque sexe à compter du 1^{er} janvier 2013, 30 % à compter du 1^{er} janvier 2015 et 40 % d'ici janvier 2018. Comme suite à la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'échéance prévue pour atteindre 40 % de nominations de chaque sexe, sous peine de pénalités financières, a été avancée à 2017.

Cette obligation porte sur les emplois de secrétaire général du ministère, de directeur général et directeur d'administration centrale et sur les emplois fonctionnels d'administration centrale (sous-directeurs, chefs de service, experts de haut niveau, etc.) ainsi que sur les emplois de direction régionale des affaires culturelles (directeurs, directeurs adjoints, directeurs adjoints chefs de pôle).

Au-delà de cette obligation juridique, le suivi et le contrôle des nominations de femmes aux postes d'encadrement supérieur sont assurés par le ministère de la Culture et de la Communication, que ce soit pour les postes de l'administration centrale et déconcentrée (directions régionales des affaires culturelles), des services à compétence nationale mais aussi des postes de dirigeants des établissements publics et des sociétés de l'audiovisuel public.

Analyse

Au 1^{er} janvier 2017, les obligations légales sont remplies en ce qui concerne les primo-nominations. Si l'on analyse les données relatives à l'ensemble des agents affectés à un poste de direction du ministère de la Culture et de la Communication en revanche, la part des femmes n'évolue pas favorablement. Après une situation satisfaisante au 1^{er} janvier 2015 où la parité a été atteinte pour la majeure partie des postes de direction, la chute observée en 2016 se confirme. La part de femmes aux postes de direction est désormais inférieure à 40 % pour les postes de direction d'administration centrale (36 %, tableau 1), les postes d'encadrement d'administration centrale hors direction (32 %) et les postes de direction dans les directions générales des affaires culturelles (37 %).

La situation dans les services à compétence nationale n'a pas changé en quatre ans, la part de directrices est de 30 % en 2017 contre 28 % en 2014 (tableau 2). La situation est similaire dans les établissements publics du ministère où la part de femmes aux postes de direction les plus élevés stagne à 30 % après une nette amélioration en 2016 (tableau 3). Les établissements publics muséaux ou patrimoniaux ont une répartition plus paritaire que ceux du spectacle vivant (38 % contre 9 %). Point positif, la répartition entre femmes et hommes est stable en fonction de la taille de l'établissement.

Comme en 2016, l'audiovisuel public continue de présenter une répartition paritaire aux postes de direction, dans les comités de direction et aux directions d'antennes. *A contrario*, les femmes restent très nettement minoritaires aux postes de responsabilité des réseaux France 3 et France Bleu, on note cependant une grande amélioration pour les déléguées régionales du réseau France 3 (51 % contre 20 % en 2016, tableau 10) et pour les rédacteurs en chef du réseau France Bleu (41 % contre 32 % en 2016).

Direction du ministère de la Culture et de la Communication

Tableau 1 – Part des femmes aux postes de direction du ministère de la Culture et de la Communication, 2014-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017				Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Postes de directeur.rice d'administration centrale, chef.fe de l'inspection générale							
Directeur.rice général.e et secrétaire général.e	1	3	4	25	25	25	25
Autre ¹	3	4	7	43	57	67	29
Total	4	7	11	36	45	50	27
Postes d'encadrement d'administration centrale (hors postes de directeur.rice)							
Chef.fe de service	5	5	10	50	44	66	67
Sous-directeur.rice	5	16	21	24	27	30	45
Total	10	21	31	32	32	41	52
Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)							
Directeur.rice régional.e	4	13	17	24	23	39	38
Directeur.rice régional.e adjoint.e	4	7	11	36	33	50	60
Directeur.rice régional.e adjoint.e exerçant les fonctions de responsable de pôle ²	5	6	11	45	50	///	///
Secrétaire général.e	6	6	12	50	60	57	62
Total	19	32	51	37	42	48	54

1. Directeur.rice général.e adjoint.e, secrétaire général.e adjoint.e, délégué.e général.e à la langue française et aux langues de France, chef.fe de l'inspection générale des affaires culturelles.
2. Postes créés en 2016.
Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau.

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2017

Services à compétence nationale

Tableau 2 – Part des femmes aux postes de direction des services à compétence nationale, 2014-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017				Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Directeur.rice	6	14	20	30	32	32	28

Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2017

Établissements publics

Tableau 3 – Part des femmes au poste de direction le plus élevé* des établissements publics, 2014-2017

Unités et %

Domaine d'activité	Au 1 ^{er} janvier 2017				Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Domaine d'activité							
Musées, patrimoine ¹	8	13	21	38	41	29	29
Spectacle vivant ²	1	10	11	9	8	9	27
Enseignement	9	24	33	27	30	30	24
Autre ³	4	4	8	50	37	29	14
Total	22	51	73	30	31	26	25
Taille de l'établissement							
Moins de 100 salarié.e.s	12	22	34	35	38	24	20
100-499 salarié.e.s	7	22	29	24	31	31	30
500 salarié.e.s ou plus	3	7	10	30	15	18	18
Total	22	51	73	30	31	26	25

* Président.e en cas d'existence d'un.e président.e exécutif.ve ou directeur.rice général.e/directeur.rice sinon.

1. Centre des monuments nationaux (CMN), Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (Cnac-GP), Cité de l'architecture et du patrimoine, Universcience, Domaine national de Chambord, musée du Quai Branly, Institut national d'histoire de l'art (INHA), Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), Institut national du patrimoine (INP), musée d'Orsay, musée du Louvre, château, musée et domaine national de Versailles, musée national des arts asiatiques-Guimet, MuCEM, musée Picasso-Paris, château de Fontainebleau, musée Rodin, musée national Jean-Jacques Henner et musée national Gustave Moreau, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC), palais de la Porte Dorée, Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP), Sèvres-Cité de la céramique.

2. Centre national de la danse (CND), Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNCV), Comédie-Française, établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, Opéra Comique, Opéra national de Paris, Philharmonie de Paris, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. Académie de France à Rome (AFR), Bibliothèque nationale de France (BnF), Bibliothèque publique d'information (BPI), Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national des arts plastiques (CNAP), Centre national du livre (CNL), Institut national de l'audiovisuel (INA), Villa Arson

Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2017

Tableau 4 – Part des femmes aux postes de direction des établissements publics, 2014-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017				Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Établissements avec un.e président.e exécutif.ve (hors enseignement)							
Président.e	6	13	19	32	26	22	28
Directeur.rice général.e	7	11	18	39	39	50	54
Établissements sans président.e exécutif.ve (hors enseignement)							
Directeur.rice général.e ou administrateur.rice général.e	7	14	21	33	53	24	27
Enseignement							
Directeur.rice	10	23	33	30	30	30	30

Note : les établissements publics sont divisés en trois groupes : 19 établissements avec un.e président.e exécutif.ve (Bibliothèque nationale de France [BnF], Centre des monuments nationaux [CMN], Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [Cnac-GP], Centre national du cinéma et de l'image animée [CNC], Centre national du livre [CNL], Cité de l'architecture et du patrimoine [CAPA], Institut national de l'audiovisuel [INA], Universcience, musée du Quai Branly, établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, MuCEM, musée d'Orsay, musée du Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, musée des arts asiatiques-Guimet, musée Picasso-Paris, château de Fontainebleau, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture [OPPIC], Réunion des musées nationaux et du Grand Palais [RMN-GP]) ; 22 établissements sans président.e exécutif.ve (Académie de France à Rome [AFR], Bibliothèque publique d'information [BPI], Centre national de la chanson, du jazz et des variétés [CNCV], Centre national de la danse [CND], Centre national des arts plastiques [CNAP], Comédie-Française, Domaine national Chambord, Sèvres-Cité de la céramique, Institut national d'histoire de l'art [INHA], Institut national du patrimoine [INP], Institut national de recherches archéologiques préventives [Inrap], musée Rodin, musée national Jean-Jacques Henner et musée national Gustave Moreau, Opéra Comique, Opéra national de Paris, palais de la Porte Dorée, Philharmonie de Paris, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Villa Arson) ; et 34 relèvent de l'enseignement (20 écoles d'architecture, 6 écoles d'art en région, ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSIS, CHSAD, CHSML, CHSMP, École du Louvre).

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2017

Tableau 5 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2014-2016

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2016			Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Direction de l'établissement ¹	9	17	26	35	33
Direction du musée national ²	13	19	32	41	42

1. L'établissement est la structure juridique ou administrative (établissement public ou service à compétence nationale), il peut réunir plusieurs musées nationaux. L'établissement public du musée du Louvre regroupe par exemple le musée du Louvre et le musée national Eugène-Delacroix.
2. Il y a 32 musées nationaux relevant du ministère de la Culture et de la Communication qui ont actuellement un.e directeur.ice général.e nommé.e. Ces musées peuvent être autonomes, ou dépendre d'un établissement public ou d'un service à caractère national. Ces 32 musées nationaux ne représentent pas l'ensemble des musées nationaux relevant du ministère de la Culture et de la Communication, seulement ceux qui ont un.e responsable désigné.e.

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des Patrimoines, Service des musées de France, 2017

Tableau 6 – Part des femmes à la direction des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131, 2016-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017			Au 1 ^{er} janvier 2016
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz		1	1	
Centre national de la danse	1		1	
Philharmonie de Paris		1	1	
Comédie Française		1	1	
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette		1	1	
Opéra Comique		1	1	
Opéra national de Paris		1	1	
Théâtre national de Chaillot		1	1	
Théâtre national de la Colline		1	1	
Théâtre national de l'Odéon		1	1	
Théâtre national de Strasbourg		1	1	
Sous-total spectacle vivant	1	10	11	9
Centre national des arts plastiques		1	1	
Sèvres-Cité de la céramique	1		1	
Sous-total arts plastiques	1	1	2	50
Total	2	11	13	15

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale de la création artistique, 2017

Audiovisuel public

Tableau 7 – Part des femmes parmi les président.e.s des entreprises de l'audiovisuel public, 2014-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017			Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
France Télévisions (président.e-directeur.ice général.e)	1					
Radio France (président.e-directeur.ice général.e)		1				
Arte France (président.e du directoire)	1					
France Médias Monde (président.e-directeur.ice général.e)	1					
Institut national de l'audiovisuel (président.e-directeur.ice général.e)		1				
Total	3	2	5	60	60	40

Source : Entreprises de l'audiovisuel public ; Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2017

Tableau 8 – Part des femmes dans les comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public, 2014-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
France Télévisions ¹	6	7	13	54	54	0	0
Radio France ²	10	6	16	38	47	39	38
Arte France ³	2	7	9	78	78	65	65
France Médias Monde ⁴	8	8	16	50	53	43	43
Institut national de l'audiovisuel (INA) ¹	6	3	9	33	36	30	20

1. Le périmètre retenu est celui du comité exécutif.
 2. Le périmètre retenu correspond au président-directeur-général, au comité exécutif et au comité éditorial.
 3. Le périmètre retenu est le comité de direction, les chiffres de 2015 et 2014 faisant référence à la réunion de direction.
 4. Le périmètre retenu est le comité exécutif élargi, les chiffres de 2014 et 2015 faisant référence au comité exécutif restreint.

Source : Entreprises de l'audiovisuel public, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2017

Tableau 9 – Part des femmes dans les directions des antennes de l'audiovisuel public, 2014-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
France Télévisions ¹	1	4	5	80	60	33	17
Radio France ²	4	3	7	43	43	43	0
France Médias Monde ³	1	2	3	67	67	67	67

1. Directeur.rice.s des antennes France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô et Outre-mer 1^{re}.
 2. Directeur.rice.s des antennes France Inter, France Info, France Bleu, France Culture, Mouva, Fip, France Musique.
 3. Directeur.rice.s des antennes France 24, RFI et MCD.

Source : Entreprises de l'audiovisuel public, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2017

Tableau 10 – Part des femmes dans certaines fonctions du réseau France 3, 2014-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Directeur.rice de pôle	13	4	17	31	20	20	0
Délégué.e régional.e ¹	18	19	37	51	20	9	8
dont délégué.e régional.e à l'antenne et aux programmes	8	5	13	38	///	///	///
dont délégué.e régional.e à la communication	8	4	12	33	///	///	///
dont délégué.e régional.e au numérique	2	10	12	83	///	///	///
Rédacteur.rice en chef	20	4	24	17	17	13	12
Chef.fe de centre	22	2	24	8	5	0	0

1. Le réseau régional de France 3 a connu une réorganisation au 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, 13 postes de directeur.rice régional.e se sont substitués aux 5 postes de directeur.rice de pôles. Par ailleurs, les attributions des délégué.e.s régionaux.ales ont fait l'objet d'une spécialisation (communication, numérique et l'antenne et programmes).

Source : Entreprises de l'audiovisuel public, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2017

Tableau 11 – Part des femmes dans certaines fonctions du réseau France Bleu, 2014-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Directeur.rice de station	38	6	44	14	7	7
Rédacteur.rice en chef	26	18	44	41	32	34
Responsable des programmes	35	9	44	20	20	23
Responsable technique	42	2	44	5	5	5

Source : Entreprises de l'audiovisuel public, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2017

Conseil d'administration

Contexte juridique

Plusieurs lois (du 27 janvier 2011, du 12 mars 2012, du 4 août 2014) ont traité de la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des établissements publics administratifs, des établissements publics industriels et commerciaux, des entreprises publiques, pour parvenir progressivement à une part de 40 % en 2017 du sexe le moins représenté.

Analyse

La parité dans les conseils d'administration des établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication est atteinte depuis le 1^{er} janvier 2015, et ce quels que soient le domaine d'activité ou la taille de l'établissement (tableau 12).

La situation est moins favorable dans les conseils d'administration des entreprises de l'audiovisuel public où, après une nette augmentation constatée au 1^{er} janvier 2015, la part des femmes stagne (43 % de femmes, tableau 13). En particulier, Radio France et l'Institut national de l'audiovisuel (INA) comptent seulement 33 % de femmes dans leur conseil d'administration.

Établissements publics

Tableau 12 – Composition des conseils d'administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement), 2014-2017

Unités et %

Domaine d'activité	Au 1 ^{er} janvier 2017				Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Nombre d'établissements	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Musées, patrimoine ¹	22	49	56	105	47	50	50	43
Spectacle vivant ²	11	17	14	31	55	34	47	52
Enseignement	34	90	75	165	55	55	49	29
Autre ³	8	10	10	20	50	65	57	51
Total	75	166	155	321	52	51	50	38
Taille de l'établissement								
Moins de 100 salarié.e.s	35	65	70	135	48	53	52	46
100-499 salarié.e.s	30	77	63	140	55	49	49	31
500 salarié.e.s ou plus	10	24	22	46	52	53	51	39
Total	75	166	155	321	52	51	50	38

1. Centre des monuments nationaux (CMN), Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (CNAC-GP), Cité de l'architecture et du patrimoine, Universcience, domaine national de Chambord, musée du Quai Branly, Institut national d'histoire de l'art (INHA), Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), Institut national du patrimoine (INP), musée d'Orsay, musée du Louvre, château, musée et domaine national de Versailles, musée national des arts asiatiques-Guimet, MuCEM, musée Picasso-Paris, château de Fontainebleau, musée Rodin, musée national Jean-Jacques Henner et musée national Gustave Moreau, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC), palais de la Porte Dorée, Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP), Sèvres-Cité de la céramique.

2. Centre national de la danse (CND), Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNCV), Comédie-Française, Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, Opéra Comique, Opéra national de Paris, Philharmonie de Paris, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. Académie de France à Rome (AFR), Bibliothèque nationale de France (BnF), Bibliothèque publique d'information (BPI), Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national des arts plastiques (CNAP), Centre national du livre (CNL), Institut national de l'audiovisuel (INA), Villa Arson.

Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2017

Audiovisuel public

Tableau 13 – Composition des conseils d'administration dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2014-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017				Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Conseil d'administration							
France Télévisions	7	8	15	47	40	27	27
Arte France ¹	6	9	15	40	40	43	36
Radio France	4	8	12	33	38	42	31
Institut national de l'audiovisuel (INA)	4	8	12	33	33	50	25
France Médias Monde	8	6	14	57	47	50	60
Ensemble de l'audiovisuel public	29	39	68	43	39	42	36
dont personnalités indépendantes							
France Télévisions	2	3	5	40	40	40	60
Arte France (conseil de surveillance)	0	3	3	0	0	0	0
Radio France	2	2	4	50	50	50	50
Institut national de l'audiovisuel (INA)	2	2	4	50	50	50	50
France Médias Monde	2	3	5	40	40	40	60
Ensemble de l'audiovisuel public	8	13	21	38	38	38	48

1. Le périmètre retenu est celui du conseil de surveillance et du directoire.

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2017

Commissions et instances consultatives

Contexte juridique

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose une règle de parité pour la désignation des membres des commissions consultatives placées auprès des ministres. Les modalités d'application de ces dispositions ont été précisées par un décret de mars 2015 et une circulaire du Premier ministre du 2 avril 2015, pour une entrée en vigueur pour les nominations effectuées à compter du 1^{er} mai 2015.

Par ailleurs, afin d'agir à la source de l'inégal accès des hommes et des femmes à la création, à la production culturelle et artistique comme à la diffusion des œuvres, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoit une proportion d'au moins 40 % de personnes de chaque sexe dans les commissions placées auprès des établissements publics sous la tutelle du ministère ou auprès de ses services déconcentrés (comités d'experts), appelées à se prononcer sur l'attribution des subventions ou aides financières, la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres, l'attribution des agréments, ou sur les sélections en vue de compétitions internationales. Cette mesure entrera en vigueur pour les nominations postérieures au 1^{er} janvier 2018.

Analyse

Au 31 décembre 2016, les commissions placées directement auprès du ministère de la Culture et de la Communication et soumises à l'obligation de parité instaurée par la loi de 2014 ont presque autant de femmes que d'hommes (49 % de femmes, tableau 14). Cela représente une nette amélioration par rapport à 2013, à l'époque la part des femmes dans les commissions était de 29 %.

Les commissions d'acquisition de Centre national des arts plastiques et du Centre national du livre respectent la parité (tableaux 17 et 18). Les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée s'en rapprochent (39 %, mais seulement 27 % de femmes présidentes ou vice-présidentes, tableau 16) tandis que dans les commissions du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz les femmes sont en très nette minorité (23 % et 8 % de femmes présidentes ou vice-présidentes, tableau 15). Pour ces deux établissements, la part de femmes dans les commissions n'a pas progressé depuis 2015.

Ministère de la Culture et de la Communication

Tableau 14 – Part des femmes dans les commissions et instances consultatives placées directement auprès du ministère de la Culture et de la Communication et soumises à l'obligation de parité, 2013-2016

Unités et %

	Au 31 décembre 2016 ¹			Au 1 ^{er} janvier 2013	
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes ³ (%)
Commissions relevant de² :					
Cabinet de la Ministre	4	4	8	50	24
Secrétariat général	25	26	51	49	32
Direction générale des patrimoines	70	76	146	48	28
Direction générale de la création artistique	27	24	51	53	28
Direction générale des médias et des industries culturelles	17	20	37	46	39
Total	143	150	293	49	29

1. Données sur les membres titulaires dans les commissions soumises à l'obligation de parité instaurée par la loi de 2014 (commissions créées par la loi ou le décret et portant sur la répartition parmi les membres titulaires désigné.e.s nominativement, hors membres de droit, hors commissions en cours de composition ou recomposition ou n'ayant pas fait l'objet d'un renouvellement depuis la date d'application de la loi, sauf renouvellement partiel).

2. Il s'agit ici de la direction ou du service suivant principalement la commission en question.

3. Données sur la totalité des commissions.

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, 2017

Centre national de la chanson, des variétés et du jazz

Tableau 15 – Part des femmes dans les instances du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNCV), 2015-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017			Au 1 ^{er} octobre 2015	
	Nombre de mandats ¹			Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total		
Ensemble des instances du CNCV	60	202	262	23	22
Président.e.s et vice-président.e.s	2	22	24	8	7
Membres et membres suppléant.e.s	58	180	238	24	24
<i>dont membres titulaires</i>	43	141	184	23	24
<i>dont membres suppléant.e.s</i>	15	39	54	28	22
Conseil d'administration	11	29	40	28	29
Président.e	0	1	1	0	0
Membres et membres suppléant.e.s	11	28	39	28	30
Comité des programmes²	4	20	24	17	20
Président.e	0	1	1	0	0
Membres	4	19	23	17	21
Conseil d'orientation	5	14	19	26	25
Président.e	0	1	1	0	0
Membres	5	13	18	28	26
Commissions³	40	139	179	22	21
Président.e.s et vice-président.e.s	2	19	21	10	7
Membres et membres suppléant.e.s	38	120	158	24	23

1. Plusieurs mandats peuvent être exercés par les mêmes personnes.

2. Le comité des programmes réunit le.a président.e du CA, les président.e.s et vice-président.e.s des commissions et quelques personnalités qualifiées.

3. Les commissions en charge de l'instruction des dossiers de demande d'aides sont au nombre de 8 pour 2017.

Source : Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, 2017

Centre national du cinéma et de l'image animée

Tableau 16 – Part des femmes dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2013-2016

Unités et %

	Juin 2016			Part des femmes (%)	Juin 2015	Part des femmes (%)	Juin 2013	Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Président.e.s et vice-président.e.s	13	35	48	27	27	31		
Membres et membres suppléant.e.s	201	302	503	40	42	40		
Total	214	337	551	39	41	40		

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2017

Centre national des arts plastiques

Tableau 17 – Part des femmes dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques en 2016

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2016			Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total	
Collège « Arts plastiques »	4	4	8	50
Collège « Photographie et images »	4	4	8	50
Collège « Arts décoratifs, design, métiers d'art »	4	4	8	50
Total	12	12	24	50

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, DEPS, 2017

Centre national du livre

Tableau 18 – Part des femmes dans les membres des commissions du Centre national du livre (CNL), 2013-2016

Unités et %

	2016				2015	2014	2013
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Président.e.s	11	7	18	61	50	41	28
Membres	124	96	220	56	51	50	42
Total	135	103	238	57	51	50	41

Source : Centre national du livre, 2017

Tableau 19 – Part des femmes dans les membres et président.e.s des commissions du Centre national du livre (CNL), 2013-2016

Unités et %

Commissions	2016				2015	2014	2013
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Arts et bibliophilie	2	7	9	22	27	27	20
Bande dessinée	8	9	17	47	47	54	38
Diffusion ¹	13	2	15	87	87	92	91
Économie numérique	7	9	16	44	44	38	15
Extraduction littérature	8	4	12	67	67	62	56
Extraduction sciences humaines et sociales	8	4	12	67	58	58	36
Jeunesse	6	7	13	46	46	54	73
Librairies de référence	8	7	15	53	53	50	50
Librairies francophones à l'étranger	6	7	13	46	23	23	25
Littérature classique	7	6	13	54	57	50	38
Littérature scientifique et technique	6	1	7	86	38	38	11
Littératures étrangères	9	6	15	60	53	50	50
Philosophie	9	6	15	60	50	44	42
Poésie	7	7	14	50	50	47	38
Roman	7	6	13	54	45	50	27
Sciences humaines et sociales	4	8	12	33	37	39	24
Théâtre	9	2	11	82	71	71	60
Vie littéraire	11	5	16	69	64	58	58
Total général	135	103	238	57	51	50	41

1. Bibliothèques

Source : Centre national du livre, 2017

Emploi et rémunération

Contexte juridique

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946 et concerne notamment la sphère professionnelle, où s'applique la règle « à travail égal, salaire égal ».

La ministre de la Fonction publique a publié le 22 décembre 2016 une circulaire visant à assurer une effective égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels, par la déclinaison du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013 par l'ensemble des organisations syndicales et les employeurs publics.

Analyse

En 2015, 10 000 agents travaillent au ministère de la Culture et de la Communication, qu'ils soient titulaires (tableau 20) ou contractuels (tableau 21). Parmi les titulaires, les femmes représentent 54 % des effectifs : elles sont 50 % pour la catégorie A, 61 % pour la catégorie B et 55 % pour la catégorie C.

Certains corps sont majoritairement féminins, en particulier les secrétaires administratifs (80 % de femmes), les adjoints administratifs d'État (84 %) et les chargés d'études documentaires (79 %). Au contraire les adjoints techniques d'État (16 % de femmes) et les professeurs des écoles d'art et d'architecture (27 % de femmes) sont principalement masculins.

Les revenus des agents titulaires dépendent de leur niveau indiciaire (IM moyen, tableau 20) et des primes qu'ils reçoivent. La progression indiciaire étant principalement liée à l'ancienneté, c'est le montant des primes qui peut conditionner une éventuelle inégalité salariale entre femmes et hommes. Pour neutraliser ce biais de génération (des hommes en fin de carrière et des femmes en début de carrière auront nécessairement des primes différentes), on compare le ratio du montant moyen des primes reçues par les femmes sur leur niveau indiciaire moyen à ce même ratio pour les hommes.

Cette comparaison révèle une forte inégalité entre les primes des femmes et des hommes pour les corps des bibliothécaires et des bibliothécaires adjoints spécialisés : le ratio est respectivement de 82 % et 80 %. Dans tous les autres corps, l'écart entre femmes et hommes ne dépasse pas 10 %.

Les femmes sont plus présentes parmi les contractuels (60 %), quelle que soit la catégorie de rémunération. La seule exception est constituée par le « groupe 5 » qui rassemble les contractuels les mieux payés. Au sein de ce groupe, les femmes touchent également en moyenne une part variable plus faible que celle que perçoivent les hommes (88 %), au regard de leur niveau indiciaire moyen.

Les inégalités salariales sont également présentes dans les établissements publics et les entreprises de l'audiovisuel public en 2014 (respectivement – 8 % et – 11 %). Elles progressent fortement avec l'âge, mais elles sont aussi très liées à la catégorie socioprofessionnelle : dans les établissements publics, le salaire horaire moyen des femmes cadres est inférieur de près de 10 % à celui des hommes quel que soit l'âge considéré tandis que dans les entreprises de l'audiovisuel public il n'y a pas d'écart de salaire horaire moyen entre femmes et hommes pour les employés et ouvriers ayant entre 18 et 29 ans ou plus de 50 ans.

Au-delà de ces écarts de salaire, les femmes sont très peu présentes parmi les salariés les mieux rémunérés des établissements publics et des entreprises de l'audiovisuel public (tableaux 23 et 25) alors qu'elles sont majoritaires parmi les salariés les moins bien rémunérés.

Ministère de la Culture et de la Communication

Tableau 20 – Rémunération comparée des agents du ministère de la Culture et de la Communication en 2015*

Unités, euros et %

Par corps		Femmes		Hommes		Effectif total ¹	Part des femmes dans l'effectif en 2015 (%)	Rapport du montant moyen des primes reçues par les femmes et celles reçues par les hommes ³	
Corps	Catégorie	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)				
Emplois administratifs									
Administrateur.rice.s civil.e.s	A	884	32 839	840	32 960	46	41	95	
Attaché.e.s administratif.ve.s d'État	A	587	11 780	601	13 073	499	61	92	
Emplois fonctionnels	A	950	30 146	923	30 380	107	42	96	
Inspecteur.rice.s conseiller.ères.s créat.	A	682	6 621	687	6 902	146	54	97	
Inspecteur.rice.s généraux.ales aff. c.	A	1 165	38 952	1 207	40 833	24	38	99	
Secrétaires administratif.ve.s	B	433	4 609	431	4 893	733	80	94	
Adjoint.e.s administratif.ve.s d'État	C	373	3 719	359	3 546	1 403	84	101	
Emplois scientifiques									
Architectes urbanistes	A	714	15 017	793	17 169	241	44	97	
Assistant.e.s ingénieur.e.s	A	484	3 195	506	3 263	45	62	102	
Bibliothécaires	A	535	4 077	500	4 631	38	76	82	
Chargé.e.s d'études documentaires	A	559	5 180	583	5 396	363	79	100	
Conservateur.rice.s généraux.ales bib.	A	1 104	9 860	1 126	9 204	42	45	109	
Conservateur.rice.s bibliothèque	A	726	6 003	723	6 079	152	67	98	
Conservateur.rice.s patrimoine	A	719	5 604	808	6 461	656	54	97	
Ingénieur.e.s de recherche	A	735	6 002	757	6 375	77	53	97	
Ingénieur.e.s d'études	A	620	4 406	608	4 470	174	55	97	
Bibliothécaires adjoint.e.s spécialisé.e.s	B	482	3 308	444	3 807	54	63	80	
Magasinier.ère.s spécialisé.e.s	C	370	2 577	378	2 786	24	46	94	
Secrétaires de documentation	B	412	3 405	432	3 814	208	71	94	
Technicien.ne.s de recherche	B	439	3 344	460	3 531	78	40	99	
Métiers d'art									
Adjoint.e.s tech. État	C	361	3 038	368	3 134	381	16	99	
Chef.fe.s de travaux d'art	A	537	4 867	568	5 347	87	37	96	
Technicien.ne.s d'art	B	420	3 334	451	3 591	454	54	100	
Emplois d'accueil et de surveillance du public									
Adjoint.e.s techniques ASM	C	348	1 930	359	2 101	1 922	41	95	
Ingénieur.e.s des services culturels	A	492	4 439	558	5 505	189	40	91	
Technicien.ne.s des sc et bf	B	400	2 733	436	3 225	576	42	92	
Enseignement									
Professeur.e.s des ENSArt	A	591	1 441	632	1 442	253	26	107	
Par catégorie statutaire									
Corps	Catégorie	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	Part des femmes dans l'effectif en 2015 (%)	Rapport du montant moyen des primes reçues par les femmes et celles reçues par les hommes ³
Ministère									
Agents titulaires	A	1 903	652	8 023	1 914	712	9 564	50	92
	B	1 290	423	3 809	841	440	3 695	61	107
	C	2 039	363	3 019	1 702	361	2 489	55	121

* Dernières données disponibles.

1. Personnes physiques.

2. IM = indice majoré.

3. Il s'agit du rapport entre le montant moyen des primes servies aux femmes sur leur niveau indiciaire moyen, divisé par le même ratio pour les hommes.

* Dernières données disponibles.

1. Personnes physiques.

2. IM = indice majoré.

3. Il s'agit du rapport entre le montant moyen des primes servies aux femmes sur leur niveau indiciaire moyen, divisé par le même ratio pour les hommes.

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2017

Précisions

Les tableaux ci-contre présentent pour chaque corps de titulaires (ou chaque catégorie statutaire), pour les femmes d'une part et pour les hommes d'autre part, le montant annuel moyen de primes versé pour un équivalent temps plein et l'indice moyen de rémunération. Ces moyennes ont été calculées à partir des données constituées par la population des agents titulaires du ministère de la Culture et de la Communication rémunérés sur le budget de titre 2 pendant douze mois consécutifs, en excluant les agents entrés ou sortis en cours d'année.

Afin de neutraliser les différences indemnitaires liées à l'avancement dans la carrière, la comparaison n'est pas directement établie entre les montants indemnitaires moyens servis aux femmes et aux hommes, mais sur la base d'un indicateur construit comme suit : [montant moyen des primes servies aux femmes/IM moyen des femmes]/[montant moyen des primes servies aux hommes/IM moyen des hommes].

À titre d'exemple, l'indicateur ainsi calculé pour le corps des administrateurs civils est égal à 0,9 et témoigne d'une rémunération indemnitaire des femmes inférieure à celle des hommes. *A contrario*, dans le corps des chargés d'études documentaires, la rémunération indemnitaire des femmes apparaît supérieure à celle des hommes avec un indicateur supérieur à 1.

Les montants indemnitaires moyens comparés femmes/hommes font ressortir une inégalité de la rémunération indemnitaire selon la catégorie statutaire et le corps d'appartenance. Des inégalités en défaveur des femmes sont observées au sein des catégories A et C, particulièrement dans la filière administrative.

Périmètre

Le calcul du montant moyen des primes servies a été volontairement limité aux types de primes dans l'attribution desquelles une discrimination selon le genre est susceptible d'être observée : primes attachées à la manière de servir de l'agent par opposition aux primes de service fait. Ont été retenues à ce titre :

- indemnités d'administration et de technicité D.2002-61 (adjoints administratifs, secrétaires administratifs, adjoints techniques, techniciens des services culturels, secrétaires de documentation, adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage, magasiniers) ;
- indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires D.2002-62 et D.2002-63 (secrétaires administratifs, techniciens d'art, chefs de travaux d'art, techniciens des services culturels, chargés d'études documentaires, bibliothécaires, bibliothécaires assistants spécialisés) ;
- primes de rendement D.50-196 (adjoints administratifs, secrétaires administratifs, adjoints techniques, secrétaires de documentation, chargés d'études documentaires) ;
- primes de fonction et de résultats D.2008-1533 (administrateurs civils, emplois fonctionnels, attachés) ;
- indemnités de fonctions, indemnités de performance (emplois fonctionnels) ;
- primes d'activité (inspecteurs généraux des affaires culturelles) ;
- indemnités de charges administratives D.94-751 (ICCEAAC) ;
- indemnités de rendement et de fonctions D.2007-1366 (architectes urbanistes de l'État) ;
- indemnités scientifiques D.90-409 (conservateurs du patrimoine) ;
- primes de rendement D.90-408 (conservateurs généraux du patrimoine) ;
- indemnités spéciales D.98-40 (conservateurs de bibliothèque) ;
- primes de rendement D.92-33 (conservateurs généraux de bibliothèque) ;
- primes de technicité forfaitaire des bibliothèques (bibliothécaires, bibliothécaires assistants spécialisés) ;
- primes de participation à la recherche scientifique D.92-990 (ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études, assistants ingénieurs, techniciens de recherche) ;
- primes de service et de rendement D.200-950 (ingénieurs des services culturels).

Tableau 21 – Rémunérations comparée des agents contractuels du ministère de la Culture et de la Communication en 2015

Unités, euros et %

Catégorie/Groupe	Femmes				Hommes				Effectif total ¹	Part des femmes dans l'effectif en 2015 (%)	Rapport du montant moyen des parts variables reçues par les femmes et celles reçues par les hommes ³
	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)			
Catégorie A - Groupe 5	14	1 257	69 839	818	34	1 146	63 673	847	48	29	88
Catégorie A - Groupe 4	106	875	48 609	494	99	869	48 288	413	205	52	119
Catégorie A - Groupe 3	229	646	35 881	324	128	662	36 792	314	357	64	106
Catégorie B - Groupe 2	112	527	29 264	212	43	524	29 131	214	155	72	99
Catégorie C - Groupe 1	72	442	24 569	141	58	439	24 398	134	130	55	105
Total général	533	655	36 386	323	362	712	39 565	346	895	60	101

1. Personnes physiques.

2. IM = indice majoré.

3. Il s'agit du rapport entre le montant moyen des parts variables servies aux femmes sur leur niveau indiciaire moyen, divisé par le même ratio pour les hommes.

Note : ne sont pas recensés dans ce tableau :

- les agents contractuels art. 6 *quater*, *quinquies* et *sexies* ;
- les agents contractuels d'autres ministères en position normale d'activité (PNA) ;
- les agents contractuels de la filière enseignement ;
- les agents contractuels *служб* (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ;
- les agents contractuels hors groupe (groupe 6) ;
- les agents contractuels du titre 3 ;
- les personnels titulaires détachés sur contrat ;
- les personnels recrutés au titre de la loi dite « Berkani ».

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2017

Établissements publics

Tableau 22 – Écart entre le salaire horaire moyen des femmes et des hommes dans les établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication, 2013-2014

En %

	2014	2013
Ensemble des salarié.e.s	- 8,3	- 7,6
Détail par âge		
18-29 ans	- 1,8	- 5,0
<i>dont cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	<i>- 8,0</i>	<i>- 11,0</i>
<i>dont professions intermédiaires</i>	<i>- 4,6</i>	<i>- 2,7</i>
<i>dont employés et ouvriers</i>	<i>- 2,4</i>	<i>- 3,4</i>
30-49 ans	- 6,6	- 5,9
<i>dont cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	<i>- 11,5</i>	<i>- 9,9</i>
<i>dont professions intermédiaires</i>	<i>- 4,0</i>	<i>- 4,3</i>
<i>dont employés et ouvriers</i>	<i>- 4,5</i>	<i>- 4,8</i>
50 ans ou plus	- 8,3	- 7,1
<i>dont cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	<i>- 10,7</i>	<i>- 7,0</i>
<i>dont professions intermédiaires</i>	<i>- 6,2</i>	<i>- 6,5</i>
<i>dont employés et ouvriers</i>	<i>- 6,2</i>	<i>- 6,5</i>

Lecture : en 2014, parmi les salarié.e.s des établissements publics, le salaire horaire moyen des femmes est inférieur de 8,3 % à celui des hommes. Cet écart est de - 1,8 % chez les salarié.e.s âgé.e.s de 18 à 29 ans.
Champ : ensemble des salaires pour les salarié.e.s dont l'emploi principal se situe au sein des établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication.
Dernières données disponibles, homogènes entre 2013 et 2014.

Source : Insee (déclarations annuelles de données sociales), Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, DEPS, 2017

Tableau 23 – Part des femmes selon le niveau de rémunération dans les établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication, 2013-2014

En %

	2014	2013
Ensemble des salarié.e.s des établissements publics	53,0	53,2
Détail par niveau de rémunération		
10 % de salarié.e.s les moins bien rémunéré.e.s	59,4	60,8
...		
10 % de salarié.e.s les mieux rémunéré.e.s	41,0	43,4
5 % de salarié.e.s les mieux rémunéré.e.s	38,1	42,1
1 % de salarié.e.s les mieux rémunéré.e.s	33,3	34,8

Lecture :
– en 2014, parmi l'ensemble des salarié.e.s des établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication, on compte 53,0 % de femmes ;
– en 2014, parmi les 1 % de salarié.e.s les mieux rémunéré.e.s de ces établissements, la part des femmes n'est plus que de 33,3 %.
Champ : ensemble des salaires pour les salarié.e.s dont l'emploi principal se situe au sein des établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication.
Le critère de rémunération est le salaire horaire moyen.
Dernières données disponibles, homogènes entre 2013 et 2014.

Source : Insee (déclarations annuelles de données sociales), Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Audiovisuel public

Tableau 24 – Écart entre le salaire horaire moyen des femmes et des hommes dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2013-2014

En %

	2014	2013
Ensemble des salarié.e.s	- 11,0	- 12,0
Détail par âge		
18-29 ans	- 1,6	- 1,9
<i>dont cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	<i>- 5,8</i>	<i>- 5,4</i>
<i>dont professions intermédiaires</i>	<i>- 4,9</i>	<i>- 4,6</i>
<i>dont employés et ouvriers</i>	<i>0,6</i>	<i>- 10,4</i>
30-49 ans	- 7,0	- 8,1
<i>dont cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	<i>- 7,9</i>	<i>- 9,0</i>
<i>dont professions intermédiaires</i>	<i>- 6,9</i>	<i>- 7,4</i>
<i>dont employés et ouvriers</i>	<i>- 12,9</i>	<i>- 11,0</i>
50 ans ou plus	- 12,6	- 13,4
<i>dont cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	<i>- 12,6</i>	<i>- 12,5</i>
<i>dont professions intermédiaires</i>	<i>- 9,7</i>	<i>- 5,3</i>
<i>dont employés et ouvriers</i>	<i>0,1</i>	<i>- 5,3</i>

Lecture : en 2014, parmi les entreprises de l'audiovisuel public, le salaire horaire moyen des femmes est inférieur de 11 % à celui des hommes. Cet écart est de - 1,6 % chez les salarié.e.s âgé.e.s de 18 à 29 ans.

Champ : ensemble des salaires pour les salarié.e.s dont l'emploi principal se situe au sein des entreprises de l'audiovisuel public.

Dernières données disponibles, homogènes entre 2013 et 2014.

Source : Insee (déclarations annuelles de données sociales),
Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Tableau 25 – Part des femmes selon le niveau de rémunération dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2013-2014

En %

	2014	2013
Ensemble des salarié.e.s des établissements publics	46,2	45,7
Détail par niveau de rémunération		
10 % de salarié.e.s les moins bien rémunéré.e.s	56,2	55,8
...		
10 % de salarié.e.s les mieux rémunéré.e.s	32,9	30,3
5 % de salarié.e.s les mieux rémunéré.e.s	29,6	28,6
1 % de salarié.e.s les mieux rémunéré.e.s	27,1	22,6

Lecture :

– en 2014, parmi l'ensemble des salarié.e.s des entreprises de l'audiovisuel public, on compte 46,2 % de femmes ;
– en 2014, parmi les 1 % de salarié.e.s les mieux rémunéré.e.s de ces établissements, la part des femmes n'est plus que de 27,1 %.

Champ : ensemble des salaires pour les salarié.e.s dont l'emploi principal se situe au sein des entreprises de l'audiovisuel public.

Le critère de rémunération est le salaire horaire moyen.

Dernières données disponibles, homogènes entre 2013 et 2014.

Source : Insee (déclarations annuelles de données sociales),
Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, DEPS, 2017

Jurys, concours et ordres nationaux

Contexte juridique

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'administration est tenue de nommer une proportion minimale de 40 % de membres de chaque sexe dans l'ensemble des jurys de concours et d'examens professionnels ainsi que dans les comités de sélection.

Pour aller plus loin en matière d'égalité professionnelle, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoit l'obligation de présidence alternée entre les femmes et les hommes des jurys et comités de sélection, à l'issue de chacun des mandats.

Ministère de la Culture et de la Communication

Tableau 26 – Composition des jurys des examens du ministère de la Culture et de la Communication, 2014-2016

Unités et %

	Nombre de membres de jury (dont présidence)						Présidence de jury					
	2016			2015	2014		2016			2015	2014	
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Concours (catégories A, B et C) et procédures « loi Sauvadet » (catégorie A uniquement)												
Catégorie A	114	78	192	41	30	35	21	6	27	22	20	31
Catégorie B	19	14	33	42	50	41	5	2	7	29	29	0
Catégorie C ¹	///	///	///	///	25	59	///	///	///	///	0	75
Total concours et procédures « loi Sauvadet » (catégorie A)	133	92	225	41	34	39	26	8	34	24	21	27
Examens professionnels (catégories A, B et C) + procédures « loi Sauvadet » (catégories B et C) + recrutement sans concours (catégorie C)												
Catégorie A	7	6	13	46	57	43	3	0	3	0	40	0
Catégorie B	26	22	48	46	50	48	8	2	10	20	30	62
Catégorie C	6	6	12	50	36	38	0	3	3	100	33	50
Total examens professionnels et procédures « loi Sauvadet » (catégories B et C)	39	34	73	47	50	46	11	5	16	31	33	50
Total concours, examens professionnels, procédures « loi Sauvadet » et recrutement sans concours	172	126	301	42	39	40	37	13	50	26	26	35

1. Pas de concours de catégorie C en 2016.

Note : l'intégration des procédures loi Sauvadet avec les concours de catégorie A en 2016 crée une rupture de série pour ces deux lignes par rapport à 2015. L'intégration des recrutements sans concours pour les catégories C crée une rupture de série pour cette ligne par rapport à 2015.

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2017

Tableau 27 – Parts des femmes décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres, 2014-2016

Unités et %

	Chevalier				Officier				Commandeur			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
2014	269	374	643	42	69	104	173	40	15	60	75	20
2015	258	376	634	41	58	124	182	32	15	34	49	31
2016	273	315	588	46	68	107	175	39	27	43	70	39

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2017

Secteur culturel et artistique

Postes de direction

Contexte juridique

Une note-circulaire de la ministre de la Culture et de la Communication a imposé en 2013 que les listes restreintes de candidats présélectionnés à la direction des établissements labellisés et des réseaux nationaux du spectacle vivant et des arts plastiques soient paritaires.

L'article 5 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, consacre le principe de l'égal accès des hommes et des femmes à la tête des institutions labellisées de la création. Les textes d'application de cette loi sont en cours de rédaction.

Analyse

En 2017, les femmes sont encore largement minoritaires aux postes de direction des institutions labellisées par le ministère de la Culture et de la Communication (29 % de directrices, tableau 28). La légère amélioration par rapport à 2016 est imputable au changement du mode de calcul pour les orchestres : désormais ce ne sont plus les directeurs musicaux qui sont pris en compte (0 femme pour 24 orchestres) mais les directeurs généraux (9 femmes sur 24).

Les institutions d'arts plastiques (centres d'art et fonds régionaux d'art contemporain) sont en majorité dirigées par des femmes (respectivement 62 % et 60 %), là où les institutions du spectacle vivant restent très majoritairement masculines (17 % de femmes à la tête des opéras, 12 % pour les scènes de musiques actuelles).

La situation n'est pas meilleure pour les services territoriaux agréés en archéologie préventive (25 % de cheffes de services, tableau 29) et les établissements d'enseignement supérieur (31 % de directrices, tableau 31). À l'inverse, les archives départementales respectent la parité (46 % de femmes directrices, tableau 30).

Parmi les dirigeants des 100 plus grandes entreprises culturelles il y a seulement 12 femmes (tableau 32). Elles sont principalement présentes dans les entreprises du livre (3 femmes pour 11 entreprises) et celles de la publicité (4 femmes pour 21 entreprises). Les grandes entreprises de l'audiovisuel sont dirigées par des hommes, il n'y a qu'une femme pour 29 entreprises.

Création artistique – Structures subventionnées

Tableau 28 – Part des femmes parmi les directeur.ice.s des lieux de création et de diffusion des arts plastiques et du spectacle vivant subventionnés par le ministère de la Culture et de la Communication*, 2014-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017				Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Nombre de structures	Part mixte (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)	19	5	84	11	11	11	16
Centres d'art	47	2	36	62	62	61	59
Centres de développement chorégraphique (CDC)	12	0	42	58	58	58	42
Centres dramatiques nationaux (CDN) et régionaux (CDR)	38	8	71	21	21	17	10
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	6	0	100	0	0	0	0
Centres nationaux des arts de la rue et assimilés (CNA REP)	14	14	57	29	21	18	15
Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)	23	0	40	60	55	55	61
Opéras	13	0	83	17	15	15	15
Orchestres	24	0	63	38			
Pôles nationaux des arts du cirque (PNAC)	12	8	58	33	25	24	29
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	86	1	87	12	10	10	13
Scènes nationales	72	0	72	28	28	25	29
Total	366	3	68	29	26	25	26

* Structures subventionnées dans le cadre du programme 131.

Notes : Hors structures nationales.

Ce sont désormais les directeur.ice.s généraux.ales des orchestres qui sont pris en compte, et non plus la direction musicale. Il n'y a aucune femme à la direction musicale des orchestres.

Source : Entreprises de l'audiovisuel public, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2017

Patrimoine

Tableau 29 – Part des femmes parmi les chef.fe.s des services territoriaux agréés en archéologie préventive, 2014-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017				Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Répartition par structure de tutelle							
Commune	5	21	26	19	19	22	22
Groupement de communes	4	8	12	33	50	45	42
Métropole	0	4	4	0	0	nd	nd
Conseil général	11	29	40	28	37	35	38
Groupe de départements	1	2	3	33	0	nd	nd
Total	21	64	85	25	30	32	33

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Observatoire de l'archéologie, 2017

Tableau 30 – Part des femmes parmi les directeur.ice.s des archives départementales en 2016

Unités et %

	2016			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Directeur.ice	46	53	99	46

Source : Service interministériel des archives de France, 2017

Tableau 31 – Part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux), 2014-2016

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2016				Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Musées de France accueillant le plus de visiteur.se.s (30 établissements)	13	17	30	43	33	37

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, 2017

Enseignement supérieur

Tableau 32 – Part des femmes parmi les directeur.ice.s des établissements nationaux, territoriaux et associatifs de l'enseignement supérieur Culture, 2015-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Établissements publics nationaux	13	27	40	33	30	30
Établissements publics de coopération culturelle (EPCC) et associations	18	42	60	30	27	20
Total	31	69	100	31	28	24

Note : sont uniquement retenue.s les directeur.ice.s ou délégué.e.s généraux.ales des établissements. En revanche, sont exclues les personnes à la tête des sites ou antennes des établissements. Sont comptabilisées les personnes exerçant les fonctions de directeur.ice.s par intérim (cette hypothèse correspond à 5 cas recensés à la date du 1^{er} janvier 2017).

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, Département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie, 2017

Entreprises culturelles

Tableau 33 – Part des femmes à la direction* des 100 plus grandes entreprises culturelles en France, 2014-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017				Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Répartition par secteur d'activité							
Livre et presse	7	38	45	16	9	9	9
<i>dont livre</i>	3	8	11	27			
<i>dont presse</i>	4	30	34	12			
Audiovisuel	1	28	29	3			
Publicité	4	17	21	19			
Autres (jeux vidéo et spectacle vivant)	0	5	5	0			
Total	12	88	100	12	7	8	7

* Président.e, directeur.ice général.e ou, le cas échéant, gérant.e.

Note : les données 2017 ont été mesurées sur une liste d'entreprises actualisée par rapport à celle des années précédentes. La répartition par secteur d'activité étant différente, seuls les chiffres pour le livre et la presse ainsi que le total sont comparables avec les années précédentes.

Champ : 100 entreprises des secteurs culturels ayant le chiffre d'affaires le plus important en 2014, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public.

Source : Insee (Esane), Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, DEPS, 2017

Accès aux moyens de production

Contexte juridique

L'article 1^{er} de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose que des actions soient menées pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à la création et à la production culturelle et artistique.

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine prévoit plus particulièrement que la politique en faveur de la création artistique poursuit l'objectif de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique. Les cahiers des charges des établissements labellisés de la création artistique comporteront dans ce cadre l'objectif de la parité d'accès aux moyens de production.

Analyse

Déjà peu présentes à la tête des institutions labellisées (tableau 28), les femmes directrices gèrent des structures à petits budgets (53 % de femmes directrices pour les institutions dotées d'un budget inférieur à 500 000 € contre 22 % de femmes à la tête d'institutions ayant un budget supérieur ou égal à 10 millions d'euros, tableau 34). Cet écart est notamment dû au fait que les institutions dirigées par des femmes sont principalement des centres d'art et des fonds régionaux d'art contemporain, des structures qui disposent de budgets moyens moins importants que ceux des institutions du spectacle vivant.

Seules 38 % des aides du Centre national du livre sont accordées à des femmes, alors que les femmes représentent 45 % des demandeuses d'aides (tableaux 35 et 36). En revanche, le montant moyen des aides accordées est identique entre les femmes et les hommes, alors qu'on observait un écart de 19 % deux ans plus tôt.

Les femmes sont moins nombreuses à bénéficier de l'avance sur recettes du Centre national du cinéma et de l'image animée (28 % en 2015, tableau 37), un taux plus faible qu'en 2008 (29 %) pour un nombre de projets aidés similaire (respectivement 76 et 72 projets aidés). Au contraire, l'écart entre le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes et ceux réalisés par des hommes diminue : il est de - 26 % en 2015 alors qu'il était encore de - 43 % en 2013.

Création artistique

Tableau 34 – Part des femmes dirigeant des institutions labellisées* selon le budget de l'établissement, 2016-2017

Unités et %

Budget 2015/2016	Au 1 ^{er} janvier 2017			Au 1 ^{er} octobre 2015 (sur le budget 2014/2015)	
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Inférieur à 500 000 €	51	2	45	53	54
Entre 500 000 et 1 000 000 €	77	0	75	25	27
Entre 1 000 000 et 2 000 000 €	80	7	62	32	30
Entre 2 000 000 et 5 000 000 €	109	2	74	24	15
Entre 5 000 000 et 10 000 000 €	30	3	77	20	19
Supérieur ou égal à 10 000 000 €	19	0	78	22	5
Total	366	3	68	29	26

* Structures labellisées dans le cadre du programme Création artistique (programme 131) hors structures nationales : fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), centres d'art, centres de développement chorégraphique (CDC), scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux (CCN), orchestres, scènes de musiques actuelles, pôles cirques, centres dramatiques nationaux (CDN) et régionaux (CDR), opéras, centres nationaux de création musicale, centres nationaux des arts de la rue.
Note : les données au 1^{er} janvier 2016 étaient calculées en prenant en compte la direction artistique des orchestres (où il n'y a aucune femme), les données pour le 1^{er} janvier 2017 prennent en compte les directeurs généraux des orchestres. Cette modification explique l'augmentation de la part des femmes dans la catégorie « Supérieur ou égal à 10 millions d'euros ».

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale de la création artistique, 2017

Livres

Tableau 35 – Aides accordées par le Centre national du livre aux auteurs et aux traducteurs, par type d'aide

Unités, milliers d'euros, euros et %

	Nombre de demandes				Nombre d'aides accordées				Montant total des aides accordées				Montant moyen des aides accordées				
	2016			2015	2016			2015	2016			2015	2016			2015	2014
	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Total (milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)
Assistance culturelle ¹	21	24	25	44	21	24	25	41	34	21	22	27	6 860	7 856	-13	-16	-48
Bourses	377	44	44	42	181	40	35	41	686	43	33	39	9 397	8 426	12	-8	-10
Bourses de résidence	25	64	39	26	18	61	41	31	52	60	45	30	4 727	4 857	-3	20	-3
Bourses de traduction	7	100	27	39	7	100	20	39	42	100	12	28	6 000	0	-	-44	-39
Traducteurs étrangers	55	58	64	53	42	55	57	55	84	55	58	53	3 652	3 684	-1	3	-8
Total	485	45	45	43	269	38	38	43	2 137	35	35	38	6 127	6 206	-1	-12	-19

1. Action sociale auprès des auteurs.e.s menée en collaboration avec la Société des gens de lettres (sgdl).

Lecture : en 2016, 377 demandes de bourses ont été déposées auprès du cnl (dont 44 % par des femmes), 181 ont été accordées (dont 40 % à des femmes). Le montant total des aides versées pour les bourses est de 686 000 euros (dont 43 % pour des femmes). Parmi les auteurs ayant obtenu une aide pour une bourse, le montant moyen de l'aide versée est de 9 397 euros pour une femme et de 8 426 euros pour un homme.

Source : Centre national du livre, 2017

Tableau 36 – Aides accordées par le Centre national du livre (CNL) en 2016 pour les auteurs et les traducteurs, par domaine éditorial

Unités, milliers d'euros, euros et %

	Nombre d'aides accordées			Montant total des aides accordées			Montant moyen des aides accordées			
	2016		2015	2016		2015	2016		2015	
	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Total (milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)
Arts et bibliophilie	1	0	25	4	-	18	-	3 500	-	-32
Bande dessinée	45	22	33	322	25	29	8 050	6 900	17	-14
Histoire et sciences humaines et sociales	9	22	33	63	11	39	3 500	8 000	-56	30
Jeunesse	38	71	53	371	74	46	10 111	8 909	13	-24
Littérature classique et critique littéraire	0	0	0	0	-	0	-	-	-	-
Littérature scientifique et technique	0	0	50	0	-	50	-	-	-	0
Littératures étrangères	7	100	23	53	100	18	7 500	-	-	-28
Philosophie	2	0	33	42	0	20	-	21 000	-	-50
Poésie	21	48	32	203	48	47	9 800	9 545	3	90
Roman	54	35	30	494	33	28	8 474	9 500	-11	-9
Théâtre	11	45	33	58	64	26	11 200	5 250	113	-29

Source : Centre national du livre, 2017

Cinéma et audiovisuel

Tableau 37 – Bénéficiaires de l'avance sur recettes du Centre national du cinéma et de l'image animée, 2008-2015

Unités et %

	Nombre de projets aidés	Répartition selon le sexe du réalisateur			
		Femmes (%)	Hommes (%)	Mixte ¹ (%)	Total (%)
2008	72	29,2	68,1	2,8	100,0
2009	72	20,8	76,4	2,8	100,0
2010	75	24,0	74,7	1,3	100,0
2011	74	29,7	66,2	4,1	100,0
2012	76	31,6	64,5	3,9	100,0
2013	84	27,4	65,5	7,1	100,0
2014	75	24,0	74,7	1,3	100,0
2015	76	27,6	72,4	-	100,0

1. Films coréalisés par des personnes de sexe différent.

Note : le nombre de demandes d'aides étant très important, il n'existe pas de répartition de celles-ci par sexe.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2017

Tableau 38 – Devis moyen des films d'initiative française, 2008-2015

Unités et %

	Devis moyen en fonction du sexe du réalisateur (millions d'euros)				Écart F/H
	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Ensemble	
2008	3,32	7,25	3,06	6,42	-54
2009	4,06	5,37	4,52	5,10	-24
2010	3,70	5,92	5,80	5,48	-37
2011	3,49	6,14	4,35	5,47	-43
2012	3,45	5,69	2,27	5,10	-39
2013	3,19	5,59	1,54	4,90	-43
2014	2,77	4,35	0,19	3,94	-36
2015	3,50	4,70	1,53	4,38	-26

1. Films coréalisés par des personnes de sexe différent.

Lecture : en 2015, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes est de 3,50 millions d'euros, soit 26 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (4,70 millions d'euros).

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2017

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias

Contexte juridique

Dans le cadre des textes d'application de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, l'objectif de la parité d'accès à la programmation sera intégré dans les cahiers des charges des établissements labellisés de la création artistique. Une circulaire ministérielle précisera les progressions attendues.

S'agissant des médias, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a renforcé les obligations des éditeurs de services de communication audiovisuelle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation. Cette loi a confié au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) la mission de veiller à une juste représentation des femmes et des hommes dans les programmes de services de communication audiovisuelle. Le premier rapport du CSA sur la présence des femmes dans les programmes audiovisuels a été publié le 8 mars 2016. Les contrats d'objectifs et de moyens des entreprises de l'audiovisuel public comportent des obligations en la matière, notamment concernant la parité parmi les experts intervenant dans les émissions.

Analyse

Pour la saison 2016-2017, les spectacles de théâtres programmés par les théâtres nationaux et les centres dramatiques nationaux et régionaux sont rarement mis en scène ou écrits par des femmes (tableau 39). Si quelques théâtres respectent la parité (la Comédie de Poitou-Charentes à Poitiers ou le Théâtre des Amandiers à Nanterre), dans la grande majorité de ces théâtres la part des femmes oscille entre 25 % et 30 %. Le constat est plus grave encore dans la musique, où la part de compositrices contemporaines et de cheffes d'orchestre est de 6 % (tableau 40). Point positif, la part des femmes parmi les solistes instrumentistes est en nette progression depuis la saison 2013-2014, passant de 15 % à 29 %.

Pour les arts plastiques, la part d'œuvres de femmes achetées par le Fonds national d'art contemporain progresse fortement en 2015 (43 % contre 17 % en 2013, tableau 41). Ce n'est pas le cas dans les fonds régionaux d'art contemporain où les acquisitions d'œuvres de femmes sont stables par rapport aux années précédentes (30 %). Conséquence de ce faible nombre d'acquisitions d'œuvres féminines, les femmes sont très peu présentes parmi les artistes exposés dans les fonds régionaux d'art contemporains (23 %, tableau 42). La situation est un peu meilleure dans les centres d'art (31 %).

Depuis 2013, les femmes sont bien représentées parmi les commissaires de grandes expositions (53 % en 2013, tableau 43), elles sont même nettement majoritaires en 2016 (59 %).

Si les courts-métrages sont de plus en plus réalisés par des femmes (38 % en 2015 contre 29 % en 2009, tableau 44), cette progression ne se traduit pas, en revanche, dans la part de femmes réalisatrices de longs-métrages (21 % en 2015, tableau 45) qui est certes plus importante qu'en 2008 (18 %) mais en retrait par rapport à 2012 (22 %).

En 2016, les femmes restent encore minoritaires à la télévision, notamment dans le sport (17 %, tableau 46). Les experts invités sur le plateau des émissions de télévision sont très majoritairement des hommes, malgré une nette amélioration pour certaines émissions (52 % de femmes pour l'émission *Philosophie* d'Arte en 2016, tableau 48). Cette faible présence des femmes dans les médias ne se retrouve pas dans le nombre de détenteurs de la carte de presse : 40 % de femmes en 2000 et 46 % en 2015 (tableau 47). Cependant, certains métiers sont très genrés : les reporters photographes et les directeurs de rédaction sont principalement des hommes (respectivement 21 % et 26 % en 2015), là où les secrétaires de rédaction sont à 64 % des femmes. La mixité a toutefois progressé en quinze ans : 35 % des journalistes reporters d'images, par exemple, sont désormais des femmes contre 17 % en 2000.

Théâtre

Tableau 39 – Répartition des spectacles programmés selon le sexe de l'auteur.e et du/de la metteur.se en scène, 2013-2017

Unités et %

	Saison 2016/2017				Saison 2015/2016	Saison 2014/2015	Saison 2013/2014
	Nombre de spectacles	Part des femmes parmi les auteur.e.s (%)	Part des femmes parmi les metteur.se.s en scène (%)	Part globale des femmes (%)	Part globale des femmes (%)	Part globale des femmes (%)	Part globale des femmes (%)
Théâtres nationaux							
Comédie-Française	21	7	39	22	20	20	22
Théâtre de l'Europe - Odéon	15	24	24	24	19	10	23
Théâtre de la Colline	19	22	27	25	25	28	21
Théâtre national de Chaillot	30	22	34	32	36	32	19
Théâtre national de Strasbourg	17	5	17	11	19	31	27
Centres dramatiques nationaux et régionaux							
CDN Angers-Pays de la Loire	40	31	33	33	22	14	28
CDN Besançon-Franche-Comté	15	14	33	25	24	31	–
CDN Montpellier	23	42	0	33	19	29	29
CDN Normandie-Rouen	35	36	48	42	26	18	–
CDN Orléans-Loiret-Centre	11	13	36	29	24	12	23
Comédie de Béthune	22	36	31	33	53	52	22
Comédie de l'Est-Colmar	20	25	23	24	27	33	–
Comédie de Saint-Étienne	29	19	25	22	22	26	20
Comédie de Valence	22	32	41	33	39	29	–
Comédie Poitou-Charentes – Poitiers	10	33	60	47	40	38	30
Nouveau théâtre de Montreuil	10	10	31	22	38	31	35
Théâtre de Dijon – Bourgogne	19	22	36	32	33	35	36
Théâtre de Gennevilliers	16	0	42	31	30	22	25
Théâtre de la Commune – Aubervilliers	21	26	42	34	24	25	17
Théâtre de la Manufacture – Nancy	18	23	30	26	23	32	–
Théâtre de Marseille – La Criée	26	25	33	30	40	24	26
Théâtre de Sartrouville	27	21	34	28	31	21	14
Théâtre des Amandier – Nanterre	25	33	55	47	21	22	20
Théâtre des Quartiers d'Ivry	11	23	55	38	42	26	31
Théâtre du Nord – Lille	21	26	24	25	24	33	29
Théâtre du Préau – Vire	17	16	37	25	20	30	31
Théâtre Gérard Philippe	19	29	26	28	27	42	–
Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine – Le Port de la Lune	26	21	35	28	38	43	–
Théâtre national de Bretagne – Rennes	22	22	25	24	39	21	25
Théâtre national de Nice	32	25	29	28	31	27	23
Théâtre national de Toulouse – Midi-Pyrénées	29	26	31	28	17	29	–
Théâtre national populaire – Villeurbanne	28	19	21	25	18	15	17
Théâtre Olympia – Tour	19	28	23	25	12	28	14
Autres théâtres et festivals							
Festival d'Avignon	36	24	30	27	19	18	28
Théâtre de la Bastille	16	31	19	24	20	24	38
Théâtre du Rond-Point	36	23	21	22	23	36	10

Notes : dans le cas des spectacles de danse (pour le Théâtre national de Chaillot notamment), les chorégraphes ont été comptés avec les metteurs en scène.
 Le comptage a été réalisé à partir des brochures de la saison 2016-2017 disponibles à la mi-juillet 2016. Ni les festivals ni les spectacles hors les murs ne sont pris en compte.
 Un.e artiste programmé.e à la fois en tant qu'auteur.e et metteur.se en scène est compté.e une fois en texte et une fois en mise en scène.
 Dans le cas des collectifs et montages de texte, les noms des artistes/auteur.e.s sont comptés jusqu'à 5, au-delà de 5 la contribution compte pour une femme ou un homme en fonction de la composition dudit collectif.

Source : campagne de collecte Où sont les femmes, SACD, 2016

Musique

Tableau 40 – Part des femmes dans la programmation des lieux musicaux, 2013-2017

Unités et %

	Saison 2016/2017		Saison 2015/2016	Saison 2014/2015	Saison 2013/2014
	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Théâtres lyriques, orchestres, festivals					
Compositeur.rice.s	1 151	2	1	1	1
<i>dont compositeur.rice.s contemporain.e.s</i>	325	6			
Chef.fe.s d'orchestre	511	6	4	5	3
Solistes instrumentistes	193	29	28	23	15
Mises en scène d'opéras	96	20	26	15	20

Champ : théâtres lyriques, orchestres permanents, festivals de Beaune / La Chaise-Dieu / Berlioz-La Côte-Saint-André / Aix-en-Provence.

Note : le comptage a été réalisé à partir des brochures de la saison 2016-2017 disponibles à la mi-juillet 2016.

Source : campagne de collecte *Où sont les femmes*, SACD, 2016

Arts plastiques

Tableau 41 – Part des œuvres réalisées par des femmes dans les acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) en 2015

Unités et %

	2015					2014	2013	2012	2011
	Total d'œuvres acquises	Œuvres mixtes	Œuvres d'hommes	Œuvres de femmes	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)
Acquisitions FNAC									
Ensemble des œuvres	362	0	207	155	43	31	17	18	32
Œuvres françaises	237	0	143	94	40	38	8	16	26
Œuvres étrangères	125	0	64	61	49	25	36	20	41
Acquisitions FRAC									
Ensemble des œuvres	702	12	478	212	30	30	28	19	36
Œuvres françaises	360	8	250	102	28	28	39	22	34
Œuvres étrangères	342	4	228	110	32	32	21	16	38

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale de la création artistique, 2017

Tableau 42 – Part des femmes parmi les artistes exposé.e.s dans les fonds régionaux d'art contemporain et les centres d'art, 2011-2014

Unités et %

	2014				2013	2012	2011
	Nombre total d'artistes exposés	Mixtes	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
FRAC							
Ensemble des artistes exposés	1 738	87	1 252	399	23	23	24
<i>dont expositions monographiques</i>	139	2	102	35	25	24	25
<i>dont expositions collectives</i>	1 599	85	1 150	364	23	23	24
Centres d'art							
Ensemble des œuvres	1 214	31	802	381	31	33	27
<i>dont expositions monographiques</i>	179	4	116	59	33	33	30
<i>dont expositions collectives</i>	1 035	27	686	322	31	32	26

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale de la création artistique, 2017

Patrimoine

Tableau 43 – Part des femmes parmi les commissaires d'expositions de quelques grandes expositions, 2013-2016

Unités et %

Type d'expositions	2016				2015	2014	2013
	Nombre d'expositions	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Expositions « d'intérêt national »	26	59	34	58	49	43	58
Réunion des musées nationaux – Grand Palais (RMN-GP)	17	39	24	62	28	38	46
Total	43	98	58	59	38	41	53

Source : RMN-GP, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des patrimoines, 2017

Cinéma

Tableau 44 – Part des femmes parmi les réalisateur.rice.s de courts-métrages, 2009-2015

Unités et %

	Nombre de courts-métrages produits	dont réalisés par des femmes (%)
2009	361	29,3
2010	460	28,9
2011	391	29,3
2012	397	29,6
2013	293	31,8
2014	356	33,6
2015	335	38,1

Note : les années considérées sont les années d'agrément des investissements.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2017

Tableau 45 – Part des femmes parmi les réalisateur.rice.s de longs-métrages (films agréés), 2008-2015

Unités et %

	Nombre de films agréés	Répartition selon le sexe du réalisateur			
		Femmes (%)	Hommes (%)	Mixte ¹ (%)	Total (%)
2008	240	17,9	79,6	2,5	100,0
2009	230	18,3	79,6	2,2	100,0
2010	261	19,5	78,9	1,5	100,0
2011	271	20,3	76,4	3,3	100,0
2012	279	21,9	75,3	2,9	100,0
2013	269	20,4	76,6	3,0	100,0
2014	258	20,5	77,9	1,6	100,0
2015	300	21,0	77,3	1,7	100,0

1. Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de sexe différent, il est qualifié de mixte et compté une seule fois.

Note : les années considérées sont les années d'agrément des investissements.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2017

Médias

Tableau 46 – Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2013-2016

Unités et %

	2016	2015	2014	2013
Fiction	35	39	37	37
dont fiction française récente (moins de 3 ans)	37	–	41	42
Information	37	36	36	35
Magazines et documentaires	32	35	34	37
Divertissement	41	–	39	41
Sport	17	–	16	15

Champ : chaînes gratuites de la TNT et Canal +.

Les observations ont été menées sur les programmes d'information de la mi-journée et sur la tranche horaire 17-23 h.

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel, TNS-Sofres, 2017

Tableau 47 – Part des femmes parmi les détenteur.rice.s de la carte de presse, 2000-2015

Unités et %

	2015		2000
	Nombre de détenteur.rice.s de la carte de presse	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Par secteur			
Presse écrite	21 062	48	42
Télévision	5 816	41	30
Radio	3 351	43	35
Agence de presse	3 291	44	35
Autres	2 439	53	46
Par métier			
Reporter/rédacteur.rice	18 612	49	44
Rédacteur.rice en chef	4 538	37	28
Chef.fe d'agence, de service, de rubrique	3 314	45	34
Secrétaire de rédaction	3 126	64	59
Secrétaire général.e de rédaction, chef.fe d'édition	1 428	47	40
Dessinateur.rice, graphiste	1 259	54	52
Reporter photographe	1 141	21	13
Directeur.rice de publication ou de rédaction	1 133	26	18
Journaliste reporter d'images	926	35	17
Producteur.rice/réalisateur.rice	56	48	53
Autres	426	55	45
Par âge			
Moins de 26 ans	1 028	53	51
26 à 34 ans	6 676	55	47
35 à 44 ans	10 116	49	41
45 à 56 ans	12 027	44	34
57 ans et plus	6 112	37	31
Total	35 959	46	40

Source : Observatoire des métiers de la presse, Afdas/CCJP, 2017

Tableau 48 – Part des femmes parmi les expert.e.s/invité.e.s de certains programmes à la télévision et à la radio, 2015-2016

Unités et %

Média	Émission	Date	Part des femmes (%)	Part des femmes l'année précédente (%)
France Télévisions	Ensemble d'émissions ¹	2015	30	—
	dont <i>C dans l'air</i>	2015	25	27
	dont <i>Ce soir (ou jamais !)</i>	2015	27	33
Arte	Ensemble d'émissions ²	2016	31	29
	dont <i>Arte Journal</i>	2016	36	35
	dont <i>Thema</i> ³	2016	19	25
	dont <i>X-enius</i>	2016	19	24
	dont <i>Philosophie</i>	2016	52	25
	dont <i>28 minutes</i>	2016	35	30
	dont <i>Square</i>	2016	35	40
	dont <i>Metropolis</i>	2016	38	35
	dont <i>Vox Pop</i>	2016	30	23
Radio France	Ensemble d'émissions ⁴	Saison 2014-2015	25	26

1. Sont inclus dans le décompte l'ensemble des journaux nationaux de France 2 et France 3 (soit cinq éditions d'information quotidiennes 7/7 jours), et des émissions de débat sur l'actualité recevant des expert.e.s en plateau (*Ce soir (ou jamais !)* sur France 2 et *C'est dans l'air* sur France 5) – hors reportages, témoignages, documentaires ou promotion.

2. La chaîne ne comptabilise que les expertes et non les femmes invitées en tant que témoins.

3. Sont inclus.e.s dans le décompte de cette émission uniquement les invité.e.s sur le plateau (et non les expert.e.s interviewé.e.s dans les documentaires).

4. Total de 1 141 invité.e.s – France Inter (Patrick Cohen), France Culture (Guillaume Erner) et France Info (Fabienne Sintes).

Source : Entreprises de l'audiovisuel public/Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2017

Consécration artistique

Analyse

Sur 197 films sortis en salle en 2014, 20 % ont été réalisés par des femmes (tableau 49). En moyenne ils ont réalisé moins d'entrée que ceux réalisés par des hommes (155 000 contre 389 000) mais comme les budgets des films réalisés par les femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes, le nombre d'entrées pour 100 € investis est relativement similaire (5,9 pour les femmes, 6,0 pour les hommes). Toutefois, les femmes réalisatrices sont absentes des récompenses aux Césars et au Festival de Cannes (tableaux 50 et 51), et, dans une moindre mesure, des sélections.

Dans la musique enregistrée, les plus grands succès musicaux de l'année 2015 sont principalement des créations d'hommes (entre 10 % et 15 % de femmes créatrices selon le top choisi, tableau 52). Ce constat est similaire pour les Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz (tableau 53).

Aucune femme n'a gagné le Molière du metteur en scène ou de l'auteur depuis 2010, elles sont aussi très minoritaires parmi les personnes sélectionnées (tableau 54).

Malgré une composition très masculine (tableau 55), les jurys des prix littéraires ont récompensé des femmes depuis 2010, 42 % de certains des prix les plus emblématiques (Goncourt, Renaudot, Médicis...) ont été attribués à des femmes sur cette période (tableau 56).

Cinéma

Tableau 49 – Entrées moyennes par film d'initiative française selon le sexe du réalisateur, 2008-2015

Unités et %

	Nombre de films sortis en salle					Nombre moyen d'entrées par film				Nombre d'entrées pour 100 € investis ¹			
	Femmes	Hommes	Mixte ²	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixte ²	Total	Femmes	Hommes	Mixte ²	Total
2008	41	178	7	226	18	214 000	395 000	103 000	350 000	8,13	5,21	8,12	5,53
2009	42	172	5	219	19	285 000	382 000	199 000	359 000	5,44	5,56	7,26	5,57
2010	48	198	4	250	19	206 000	288 000	328 000	273 000	5,58	6,15	1,83	6,01
2011	55	193	6	254	22	201 000	380 000	106 000	341 000	4,61	6,88	9,82	6,64
2012	54	197	8	259	21	156 000	407 000	496 000	355 000	3,81	5,17	7,78	5,02
2013	50	176	9	235	21	133 000	289 000	197 000	254 000	4,86	6,81	4,78	6,52
2014	39	155	3	197	20	155 000	389 000	90 000	328 000	5,92	6,03	5,31	6,01
2015 ³	13	54	2	69	19	185 000	274 000	10 000	252 000	5,51	5,25	15,36	5,34

1. Nombre d'entrées rapporté au devis du film.
2. Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de sexe différent, il est qualifié de mixte et compté une seule fois.
3. Entrées arrêtées au 31 janvier 2015. Les données relatives aux films agréés en 2015 sont partielles et à regarder avec les précautions d'usage.
Note : l'année de référence est l'année d'agrément des investissements.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2017

Tableau 50 – Part des femmes parmi les lauréat.e.s de certaines distinctions aux Césars du cinéma, 1976-2016

Unités et %

	1976 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2016	Total
Meilleur film						
Films sélectionnés	16	45	52	52	50	215
dont réalisés par des femmes	1	3	4	7	4	19
Part des femmes (%)	6	7	8	13	8	9
Films primés	4	11	10	10	7	42
dont réalisés par des femmes	0	1	0	3	0	4
Part des femmes (%)	0	9	0	30	0	10
Meilleur.e réalisateur.rice						
Réalisateur.rice.s sélectionné.e.s	16	46	52	51	45	210
dont femmes	1	2	4	3	7	17
Part des femmes (%)	6	4	8	6	16	8
Réalisateur.rice.s primé.e.s	4	10	11	10	7	42
dont femmes	0	0	0	1	0	1
Part des femmes (%)	0	0	0	10	0	2

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Tableau 51 – Part des femmes parmi les lauréat.e.s de certains prix du Festival de Cannes ainsi qu'à la présidence du jury, 1970-2016

Unités et %

	1976 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2016	Total
Palme d'or						
Films sélectionnés	13	12	12	10	7	54
dont réalisés par des femmes	0	0	1	0	0	0
Part des femmes (%)	0	0	8	0	0	0
Grand prix						
Films primés	9	10	10	10	7	46
dont réalisés par des femmes	0	1	0	1	1	3
Part des femmes (%)	0	10	0	10	14	7
Présidence du jury						
Nombre de président.e.s	10	10	10	10	7	47
dont femmes	4	0	2	2	1	9
Part des femmes (%)	4	0	20	20	17	20

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Musique

Tableau 52 – Part des femmes parmi les auteur.e.s compositeur.rice.s des 50 plus grands succès musicaux de l'année 2015

Unités et %

	Total	Part des femmes (%)
Top 50 téléchargement (titres)		
Nombre de créateur.rice.s	106	15
dont membres Sacem	48	13
Top 50 flux (titres)		
Nombre de créateur.rice.s	114	10
dont membres Sacem	53	8
Top 50 physique (albums)		
Nombre de créateur.rice.s	656	15
dont membres Sacem	503	15

Source : dcf/Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS pour les tops, Sacem pour le nombre de créateurs et la répartition par sexe, 2017

Tableau 53 – Part des femmes parmi les lauréat.e.s des Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz, 1985-2016

Unités et %

	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2016	Total
Victoires de la musique (meilleur album¹)					
Albums primés	6	10	19	15	50
dont chantés par des hommes	5	10	17	11	43
dont chantés par des femmes	0	0	1	3	4
dont mixtes (duo, groupe, etc.)	1	0	1	1	3
Part des femmes (%)	0	0	5	20	8
Victoires du jazz (artiste de l'année)					
Artistes primé.e.s			8	7	15
dont hommes			6	6	12
dont femmes			0	1	1
dont mixtes (duo, groupe, etc.)			2	0	2
Part des femmes (%)			0	14	7
Victoires de la musique classique²					
Artistes primé.e.s	7	18	29	21	75
dont hommes	2	10	21	17	50
dont femmes	5	8	8	4	25
Part des femmes (%)	71	44	28	19	33

1. « Meilleur album de l'année » entre 1985-1998 et 2011 ; « Meilleur album rock » et « Meilleur album variété » pour les autres années.

2. « Artiste lyrique de l'année » et « Soliste instrumental de l'année » de 1986 à 2016, « Compositeur de l'année » de 2000 à 2016.

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Théâtre

Tableau 54 – Part des femmes parmi les lauréat.e.s des Molières, 1987-2016

Unités et %

	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2016	Total
Molière du metteur en scène¹					
Personnes sélectionnées	16	50	53	37	156
dont femmes	1	0	8	3	12
Part des femmes (%)	6	0	15	8	8
Personnes primées	3	10	10	8	31
dont femmes	0	0	3	0	3
Part des femmes (%)	0	0	30	0	10
Molière de l'auteur					
Personnes sélectionnées	14	55	54	29	152
dont femmes	3	10	6	4	23
Part des femmes (%)	21	18	11	14	15
Personnes primées	3	15	10	5	33
dont femmes	1	3	1	0	5
Part des femmes (%)	33	20	10	0	15

1. Molière du metteur en scène d'un spectacle de théâtre public et Molière du metteur en scène d'un spectacle de théâtre privé.

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Livres

Tableau 55 – Part des femmes dans les jurys de quelques prix littéraires emblématiques, 2011-2016

Unités et %

	2016			Part des femmes (%)	2015	2014	2013	2012	2011
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Composition	39	24	63	38	41	39	41	38	37
dont hors prix Femina ¹	39	13	52	25	25	26	27	24	22
Présidence	5	1	6	17	17	50	50	33	50

1. Le jury du prix Femina est composé exclusivement de femmes.

Champ : les prix qui ont été pris en compte dans ce tableau sont les suivants : Académie Goncourt, Renaudot, Femina, Décembre, Interallié et Médicis.

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Tableau 56 – Part des femmes parmi les lauréat.e.s de quelques prix littéraires emblématiques, 1900-2016

Unités et %

	1900 à 1909	1910 à 1919	1920 à 1929	1930 à 1939	1940 à 1949	1950 à 1959	1960 à 1969	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2016	Total
Lauréat.e.s													
Hommes	11	15	22	34	26	39	44	67	71	90	96	55	570
Femmes	2	4	2	6	9	8	16	18	22	32	32	40	191
Total	13	17	24	40	35	47	60	85	93	122	128	95	759
Part des femmes (%)	15	24	8	15	26	17	27	21	24	26	25	42	25

Champ : les prix qui ont été pris en compte dans ce tableau sont les suivants : Académie Goncourt (roman), Goncourt des lycéens, Renaudot (roman), Femina, Décembre, Interallié (roman français), Prix du roman FNAI, Prix des libraires, Médicis, Prix du livre Inter, Grand Prix RTL-Lire, Prix des lectrices de *Elle*, Prix des maisons de la presse.

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Formation, emploi, rémunération

Contexte juridique

Le principe de l'égalité de rémunération consacré par le Code du travail s'applique au secteur privé et public, et interdit toute discrimination de salaire fondée sur le sexe.

Le plan d'action de 14 mesures pour le développement d'emplois de qualité dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma, signé par l'État le 18 mai 2016 avec les organisations représentatives, a inscrit dans ses mesures prioritaires de « lever les freins à l'égalité femmes/hommes ».

Analyse

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, les femmes sont majoritaires dans les écoles de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture et de la Communication (60 %, tableau 57), un constat qui s'observe depuis dix ans (56 % de femmes en 2005-2006). Point de comparaison, les femmes représentent 55 % des étudiants de l'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2015-2016.

Cette féminisation de l'enseignement supérieur ne se retrouve pas dans les professions culturelles qui restent majoritairement masculines (43 % de femmes sur la période 2013-2015, tableau 60). Toutefois un mouvement de féminisation est à l'œuvre dans certaines professions : en particulier les architectes (34 % de femmes contre 14 % quinze ans plus tôt) et les photographes (36 % contre 20 %).

La parité est respectée si l'on s'intéresse aux secteurs culturels (qui ne se limitent pas aux professions culturelles, par exemple un secrétaire dans une agence d'architecture), et certains secteurs sont même majoritairement féminins (livre 65 % et patrimoine 62 %, tableau 61). Au contraire, l'industrie du film, du phonogramme et du jeu électronique est celle où les femmes sont le moins présentes : seulement 30 % de femmes y travaillent.

En dépit de cette mixité globale, les écarts salariaux sont importants dans les entreprises culturelles : en moyenne le salaire horaire des femmes est inférieur de 18 % à celui des hommes en 2014 (tableau 66). Cet écart est moins important pour les 18-29 ans (- 5 %) et plus marqué pour les 50 ans ou plus (- 24 %). On compte 27 % de femmes parmi les 1 % de salariés les mieux rémunérés et 57 % de femmes parmi les 10 % de salariés les moins bien rémunérés.

Enseignement, formation

Tableau 57 – Part des femmes parmi les étudiant.e.s des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2005-2016

Unités et %

	Part des femmes parmi les étudiant.e.s											Nombre d'étudiant.e.s	Nombre d'écoles
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2015-2016	2015-2016
Arts plastiques	63	63	63	64	64	64	63	64	65	64	64	11 100	45
Architecture	51	51	54	55	55	56	57	56	57	57	57	18 100	20
Spectacle vivant	54	55	53	53	53	53	56	55	49	52	50	4 300	38
Patrimoine	81	80	79	80	80	80	80	81	82	80	80	1 800	2
Cinéma, audiovisuel	43	43	48	50	51	54	54	56	61	58	55	300	2
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture	56	56	58	59	59	59	59	60	60	60	60	35 600	107
Ensemble de l'enseignement supérieur	56	56	56	56	56	56	56	55	55	55	55	2 551 100	nd

Champ : établissements de l'enseignement supérieur Culture.

Champ : établissements de l'enseignement supérieur Culture.

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Tableau 58 – Part des femmes parmi les actif.ve.s des secteurs culturels ayant bénéficié d'une formation continue en 2015

Unités et %

	2015			Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total	
Intermittent.e.s du spectacle par catégorie				
Technicien.ne.s de l'audiovisuel	2 045	1 413	3 458	41
Artistes	2 096	3 318	5 414	61
Musicien.ne.s	1 365	288	1 653	17
Technicien.ne.s du spectacle vivant	3 148	1 074	4 222	25
Total	8 654	6 093	14 747	41
Salarié.e.s permanent.e.s par branche				
Spectacle vivant	5 045	5 655	10 700	53
Audiovisuel	7 536	5 959	13 495	44
Édition phonographique	169	188	357	53
Exploitation cinématographique	1 327	947	2 274	42
Distribution de films	92	178	270	66
Publicité	7 007	8 623	15 630	55
Distribution directe	797	542	1 339	40
Loisirs	2 635	2 173	4 808	45
Presse écrite et agence de presse	3 752	4 243	7 995	53
Édition	560	1 956	2 516	78
Total	28 920	30 464	59 384	51
Auteur.e.s par catégorie				
Images fixes et arts visuels	504	921	1 425	65
Arts visuels 3D	61	100	161	62
Écrits et arts dramatiques	74	197	271	73
Musique et chorégraphie	122	32	154	21
Cinéma et audiovisuel	248	332	580	57
Photographes	378	196	574	34
Total	1 387	1 778	3 165	56

Source : Afdas – Opcva, Opacif et Octa de la culture, de la communication, des médias et des loisirs et fonds de formation des artistes auteurs, 2017

Tableau 59 – Taux d'insertion professionnelle en 2016 des diplômé.e.s de l'enseignement supérieur culture de 2012

Unités et %

	Actif.ve	En recherche d'emploi	Autre situation	Effectif
Architecture				
Femmes (%)	88	11	2	457
Hommes (%)	87	12	1	317
Effectif total	679	85	10	774
Arts plastiques				
Femmes (%)	81	15	4	194
Hommes (%)	85	13	2	113
Effectif total	253	44	10	307
Cinéma				
Femmes (%)	100	0	0	2
Hommes (%)	78	22	0	9
Effectif total	9	2	0	11
Patrimoine				
Femmes (%)	83	11	6	71
Hommes (%)	100	0	0	12
Effectif total	71	8	4	83
Spectacle vivant				
Femmes (%)	95	5	0	150
Hommes (%)	96	4	0	118
Effectif total	255	13	0	268
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture				
Femmes (%)	87	11	2	874
Hommes (%)	89	10	1	569
Effectif total	1 267	152	24	1 443

Note : les répondant.e.s n'ayant pas renseigné leur sexe ne sont pas pris en compte.

Champ : diplômé.e.s de l'enseignement supérieur Culture en 2011, n'ayant pas obtenu de diplôme complémentaire depuis leur diplôme.

Lecture : en janvier 2016, 88 % des femmes et 87 % des hommes ayant été diplômés en 2012 d'une école d'architecture ont un emploi.

Source : Enquête annuelle sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Emploi et professions

Tableau 60 – Évolution de la part des femmes parmi les actif.ve.s occupant une profession culturelle depuis 1990

Unités et %

	1990-1992	1995-1997	2000-2002	2005-2007	2013-2015	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre d'actif.ve.s occupé.e.s
Professions des spectacles	29	28	33	30	31	184 000
<i>dont artistes des spectacles</i>	31	29	33	26	34	64 000
<i>dont professionnel.le.s techniques des spectacles</i>	27	27	33	32	29	120 000
Professions des arts visuels et métiers d'art	33	35	38	43	46	182 100
<i>dont artistes plasticiens</i>	33	34	39	43	42	32 400
<i>dont photographes</i>	16	24	20	25	36	19 600
<i>dont professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration</i>	48	47	49	47	50	101 000
<i>dont métiers d'art</i>	20	27	32	43	45	29 100
Professions littéraires	43	45	45	54	50	79 200
<i>dont journalistes et cadres de l'édition</i>	38	42	41	53	47	50 000
<i>dont auteur.e.s littéraires</i>	46	34	43	32	38	13 900
<i>dont traducteur.rice.s</i>	68	68	77	73	72	15 300
Professions de la documentation et de la conservation	79	80	77	82	66	24 800
Architectes	16	16	14	24	34	53 900
Professeur.e.s d'art	65	60	59	57	57	48 600
Ensemble des professions culturelles	39	41	42	43	43	572 600
Ensemble des actif.ve.s en emploi	43	44	45	47	48	25 815 400

Dernières données disponibles.
Champ : actif.ve.s en emploi, France métropolitaine.

Source : Insee (enquêtes Emploi) ; Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Tableau 61 – Évolution de la part des femmes parmi les actif.ve.s travaillant dans un secteur culturel depuis 2008

Unités et %

	2008-2010	2010-2012	2013-2015	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre d'actif.ve.s occupé.e.s
Architecture	42	39	44	64 566
Arts plastiques et autre création artistique	49	56	47	57 634
Design	50	50	51	21 821
Diffusion audiovisuelle	27	46	48	11 584
Édition audiovisuelle	49	45	45	33 251
Enseignement artistique amateur	42	51	51	26 715
Industrie du film, du phonogramme et du jeu électronique	34	35	30	47 086
Livre	66	67	65	37 876
Patrimoine	56	56	62	55 390
Photographie	32	31	44	19 822
Presse	55	51	54	72 200
Publicité	51	48	43	80 710
Spectacle vivant	41	43	44	91 375
Ensemble des secteurs culturels	48	48	48	620 028
Ensemble des actif.ve.s en emploi	47	48	48	25 815 388

Dernières données disponibles.
Champ : actif.ve.s en emploi, France métropolitaine.

Source : Insee (enquêtes Emploi) ; Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Tableau 62 – Part des femmes parmi les artistes-auteur.e.s affilié.e.s à l'Agessa et à la Maison des artistes, 2012-2013

Unités et %

	Effectifs	2013		2012
		Part des femmes (%)	Écart médian de revenu d'artiste-auteur.e entre femmes et hommes (%)	Part des femmes (%)
Traducteur.rice.s	1 107	67	-15	68
Écrivain.e.s et auteur.e.s d'œuvres dramatiques	2 400	49	-19	49
Auteur.e.s d'œuvres audiovisuelles	3 677	43	-23	43
Illustrateur.rice.s (du livre, hors presse)	1 654	37	-18	37
Photographes	4 270	22	-27	22
Auteur.e.s de logiciels, multimédia	586	20	-29	19
Compositeur.rice.s musicaux.ales et chorégraphes	1 255	12	-39	13
Ensemble artistes-auteur.e.s affilié.e.s à l'Agessa	14 949	36	-28	36
Dessinateur.rice.s textile	572	90	-16	89
Métiers d'art	363	54	-26	56
Artistes plasticien.ne.s	1 810	46	-30	46
Graphistes	13 471	43	-14	44
Peintres	6 828	42	-28	42
Illustrateur.rice.s	2 446	37	-28	39
Dessinateur.rice.s	770	36	-11	38
Sculpteur.rice.s	2 117	35	-31	37
Ensemble artistes-auteur.e.s affilié.e.s à la Maison des artistes	28 377	43	-22	44

Dernières données disponibles.
Champ : France entière, ensemble des artistes auteur.e.s affilié.e.s à la Maison des artistes et à l'Agessa en 2013.

Source : Maison des artistes ; Agessa ; Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Tableau 63 – Part des femmes parmi les nouveaux.elles membres et parmi les promu.e.s au titre de sociétaire adjoint.e et de sociétaire de la SACD en 2016

Unités et %

	Nouveaux.elles membres		Adhérent.e.s promu.e.s au titre de sociétaire adjoint.e		Sociétaires adjoint.e.s promu.e.s au titre de sociétaires	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Spectacle vivant	1 080	41	220	34	130	29
<i>dont arts de la rue</i>	56	34	7	14	5	60
<i>dont cirque</i>	55	24	13	31	7	14
<i>dont chorégraphie</i>	170	45	26	42	21	29
<i>dont dramático-musical</i>	147	33	-	-	-	-
<i>dont mise en scène</i>	29	45	9	44	5	60
<i>dont musique de scène</i>	54	20	40	17	19	0
<i>dont théâtre</i>	569	46	125	38	73	34
Audiovisuel	603	34	217	29	204	30
<i>dont animation</i>	122	42	52	35	35	17
<i>dont cinéma</i>	213	32	48	27	28	21
<i>dont radio</i>	53	43	23	17	19	37
<i>dont télévision</i>	215	29	94	29	122	34
Total	1 683	39	437	31	334	30

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques, 2017

Tableau 64 – Part des femmes parmi les sociétaires et les permanent.e.s de la Sacem en 2016

Unités et %

Sociétaires de la Sacem								
	En 2016		Nouvelles adhésions en 2016					
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)				
Auteur.e.s compositeur.rice.s	64 542	16	1 972	23				
Compositeur.rice.s	39 369	8	1 261	9				
Auteur.e.s	22 061	34	502	35				
Auteur.e.s réalisateur.rice.s	3 434	16	119	28				
Auteur.e.s de doublages et de sous-titrages	434	68	41	68				
Total	129 840	17	3 895	21				

Effectifs permanents de la Sacem		Effectifs permanents inscrits au 31 décembre 2016 ¹			Ancienneté moyenne au 31 décembre 2016 (en années)			Écart femmes/hommes sur la rémunération 2016 théorique mensuelle moyenne avec ancienneté (%)
Domaine de compétence	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	
Gestion et relations sociétaires	92	51	143	64	12,8	20,9	15,7	- 17
Développement et relations clientèles	256	144	400	64	16,1	17,9	16,8	- 4
Fonctions supports	135	99	234	58	15,8	18,3	16,9	- 11

1. Salariés en CDI à temps plein présents du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Source : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2017

Tableau 65 – Effectifs et rémunérations parmi les agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national des recherches archéologiques préventives (Inrap), 2014-2016

Unités, euros et %

	Effectifs permanents inscrits au 31 décembre 2016				2015	2014	Rémunération mensuelle moyenne (traitement de base au 31 décembre 2016)				2015	2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Total (euros)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)
Spécialiste	116	67	183	63	63	61	2 550	2 784	2 633	- 9	- 5	- 6
Responsable d'opération	253	444	697	36	35	37	2 521	2 718	2 647	- 7	- 7	- 8
Technicien.ne d'opération	207	312	519	40	40	38	2 033	2 147	2 102	- 5	- 7	- 8
Total filière scientifique et technique	703	1 004	1 707	41	41	40	2 391	2 530	2 473	- 6	- 6	- 6

Source : Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), 2017

Rémunération, entreprises culturelles

Tableau 66 – Écart entre le salaire horaire moyen des femmes et des hommes dans les entreprises culturelles, 2013-2014

En %

	2014	2013
Ensemble des salarié.e.s	- 18,2	- 18,3
Détail par âge		
18-29 ans	- 5,2	- 5,3
dont artisans, commerçant.e.s et chef.fe.s d'entreprise	- 23,5	- 37,4
dont cadres et professions intellectuelles supérieures	- 5,9	- 5,1
dont professions intermédiaires	- 3,8	- 4,8
dont employé.e.s et ouvrier.ère.s	- 2,6	- 2,6
30-49 ans	- 15,5	- 15,0
dont artisans, commerçant.e.s et chef.fe.s d'entreprise	- 24,8	- 27,2
dont cadres et professions intellectuelles supérieures	- 12,5	- 11,9
dont professions intermédiaires	- 5,5	- 5,7
dont employé.e.s et ouvrier.ère.s	- 7,6	- 7,6
50 ans ou plus	- 23,6	- 23,6
dont artisans, commerçant.e.s et chef.fe.s d'entreprise	- 16,9	- 19,4
dont cadres et professions intellectuelles supérieures	- 17,0	- 16,6
dont professions intermédiaires	- 9,2	- 9,0
dont employé.e.s et ouvrier.ère.s	- 4,9	- 5,4

Lecture : en 2014, parmi les salarié.e.s des entreprises culturelles, le salaire horaire moyen des femmes est inférieur de 18,2 % à celui des hommes. Cet écart est de - 5,2 % chez les salarié.e.s âgé.e.s de 18 à 29 ans.
 Champ : ensemble des salaires pour les salarié.e.s dont l'emploi principal se situe au sein de la culture hors établissements publics et audiovisuel public ; y compris associations. Le champ de la culture ici utilisé comprend l'audiovisuel, la presse, l'architecture, le spectacle vivant, les arts visuels, le patrimoine, les agences de publicité, l'édition et l'enseignement culturel.
 Dernières données disponibles, homogènes entre 2013 et 2014.

Source : Insee (déclarations annuelles de données sociales),
Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2017

Tableau 67 – Part des femmes selon le niveau de rémunération dans les entreprises culturelles, 2013-2014

En %

	2014	2013
Ensemble des salarié.e.s des entreprises culturelles	52,2	52,3
Détail par niveau de rémunération		
10 % de salarié.e.s les moins bien rémunéré.e.s	57,2	58,3
...		
10 % de salarié.e.s les mieux rémunéré.e.s	35,1	34,8
5 % de salarié.e.s les mieux rémunéré.e.s	31,9	31,2
1 % de salarié.e.s les mieux rémunéré.e.s	26,5	25,4

Lecture :
 - en 2014, parmi l'ensemble des salarié.e.s des entreprises culturelles, on compte 52,2 % de femmes ;
 - en 2014, parmi les 1 % de salarié.e.s les mieux rémunéré.e.s de ces établissements, la part des femmes n'est plus que de 26,4 %.
 Champ : ensemble des salaires pour les salarié.e.s dont l'emploi principal se situe au sein du champ de la culture hors administration, collectivités territoriales, établissements publics, services à compétence nationale, audiovisuel public ; y compris associations. Le champ de la culture ici utilisé comprend l'audiovisuel, la presse, l'architecture, le spectacle vivant, les arts visuels, le patrimoine, les agences de publicité, l'édition et l'enseignement culturel.
 Dernières données disponibles, homogènes entre 2013 et 2014.

Source : Insee (déclarations annuelles de données sociales),
Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat général, DEPS, 2017

Tableau 68 – Revenus des salarié.e.s en CDU avec indemnisation chômage ou activité significative en 2000, 2007 et 2014

Unités, euros constants et %

	2000				2007				2014			
	Nombre de salarié.e.s	Part des femmes (%)	Revenus bruts annuels médians (euros constants 2014)	Écart F/H (%)	Nombre de salarié.e.s	Part des femmes (%)	Revenus bruts annuels médians (euros constants 2014)	Écart F/H (%)	Nombre de salarié.e.s	Part des femmes (%)	Revenus bruts annuels médians (euros constants 2014)	Écart F/H (%)
Spectacle vivant												
Artistes	21 854	38	7 652	- 9	25 906	39	8 120	- 10	26 632	39	7 718	- 4
Technicien.ne.s	12 691	26	12 389	- 21	17 901	26	13 648	- 18	20 067	28	12 408	- 21
Total	34 545	34	9 049	- 20	43 807	34	9 900	- 19	46 699	35	9 479	- 18
Spectacle enregistré												
Artistes	4 796	38	10 582	- 7	5 091	41	10 692	- 3	4 000	42	10 417	6
Technicien.ne.s	28 947	35	19 616	- 18	33 156	34	20 604	- 14	36 557	36	19 400	- 13
Total	33 743	35	18 569	- 16	38 247	35	19 666	- 15	40 557	37	18 665	- 14

Champ : - personnes avec indemnisation chômage sur l'année ou salaire en CDI supérieur ou égal au seuil de 4 000 € en 2014 et au seuil de 4 000 € après déflation sur 2000 et 2007 ;
 - personnes avec activité déclarée en CDI plus rémunératrice que les activités déclarées en CDI, CDI de droit commun ou pôle sur l'année ;
 - personnes avec au moins 75 % de l'activité totale déclarée dans le périmètre du spectacle sur l'année (champs conventionnels, CDD et hors champs conventionnels tous contrats confondus) associée à une même catégorie (artiste ou technicien.ne) et un même secteur dans le périmètre des 9 champs conventionnels du spectacle.
 Les individus sont affectés dans le tableau selon cette dernière règle et n'apparaissent donc qu'une seule fois dans une catégorie et un secteur.
 Les statistiques présentées portent sur les salaires bruts annuels après abattement déclarés à Audiens dans le périmètre du spectacle quel que soit le contrat, hors droits d'auteur et droits voisins, hors rémunérations des congés spectacles, hors indemnités chômage.

Source : Audiens, 2017

Droits d'auteur

Tableau 69 – Revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus à la SACD, 2011-2015

Euros et %

	2015				2014	2013	2012	2011
	Revenu moyen pour une contribution		Part des femmes parmi les contributions de la SACD (%)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)
	Femmes (euros)	Hommes (euros)						
Audiovisuel	3 966	4 015	25	- 1	- 1	4	2	0
Spectacle vivant	1 956	3 514	30	- 44	- 50	- 50	- 47	- 41

Note : les revenus moyens sont calculés par contribution et par année. Un.e même auteur.e peut contribuer à plusieurs œuvres.

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2017

Auteurs affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations

Gwendoline VOLAT

12 p., mars 2016

coll. « Culture chiffres », 2016-2



Instauré par la loi n° 75-1348 du 31 décembre 1975 relative à la sécurité sociale des artistes auteurs d'œuvres littéraires et dramatiques, le régime de sécurité sociale des auteurs a été confié à l'Agessa pour les auteurs de l'écrit, à partir du 1^{er} janvier 1978. Les premiers relevés de situation sociale existent donc depuis 1979 : ce sont ces données qui ont été exploitées pour étudier la population des auteurs et l'évolution de leur situation sociale et économique du début des années 1980 jusqu'en 2013.

Près de 5 300 auteurs de l'écrit affiliés à l'Agessa en 2013 : des effectifs en hausse depuis trente ans

En 2013, 5 300 auteurs de l'écrit sont affiliés à l'Agessa. Le seuil d'affiliation est fixé à 900 fois la valeur du Smic horaire pour les revenus issus de la création. Depuis 1979, ce sont 11 800 auteurs qui ont été affiliés au moins une année à ce régime. 1 550 auteurs se sont affiliés la première année, puis chaque année un flux moyen de 210 sortants pour 90 entrants porte les effectifs à 5 280 auteurs en 2013, soit un triplement de la population en trente-cinq ans.

Les écrivains sont toujours les plus nombreux, ils forment près de la moitié de la population des auteurs en 2013, mais leur part relative a baissé, avec l'entrée dans le régime des illustrateurs et des traducteurs à partir des années 1990. Sur dix auteurs en 2013, un peu moins de la moitié sont écrivains, trois sont illustrateurs et deux sont traducteurs.

L'âge d'affiliation recule au fil du temps mais les durées d'affiliation sont plus longues

Pour l'ensemble des auteurs affiliés avant 2005, l'âge moyen d'affiliation est de 34 ans. Les nouvelles générations d'auteurs, en revanche, celles qui se sont affiliées pour la première fois à partir de 2005, entrent plus tardivement dans le régime d'auteur : 39 ans pour l'ensemble, 43 ans si l'on est écrivain, 37 ans pour les traducteurs et 33 ans pour les illustrateurs, qui ont toujours formé la catégorie d'auteurs la plus jeune.

Si l'on entre progressivement plus tard dans le statut d'auteur, on y reste néanmoins plus longtemps : les durées d'affiliation s'allongent à partir du milieu des années 1980, et la génération affiliée entre 1995 et 1999 reste affiliée en moyenne douze ans, contre neuf pour la génération affiliée dix ans plus tôt. D'une manière générale, les très courtes périodes d'affiliation (moins de trois années) reculent, signe d'une stabilisation du statut.

Une population d'auteur qui se féminise mais n'échappe pas au vieillissement

La part des femmes a progressé en trente ans : elles forment désormais la moitié des auteurs contre 40 % en 1980. Si la profession de traducteur se décline majoritairement au féminin en 1980 comme en 2013 (68 % de traductrices), les femmes ont progressé au sein des écrivains (50 %, soit une progression de 20 points en trente ans).

En trente ans, la moyenne d'âge des auteurs est passée de 36 ans en 1980 à 47 ans en 2013, ce qui s'explique par un double mouvement : la part des jeunes auteurs recule (les 18-29 ans forment 4 % seulement des auteurs) tandis que celle des plus de 45 ans a plus que doublé (54 % de l'ensemble). Ce phénomène de vieillissement de la population concerne toutes les catégories d'auteurs, y compris les illustrateurs traditionnellement les plus jeunes, qui ont 42 ans en moyenne en 2013 contre 33 en 1980.

Le revenu d'auteur progresse au fil des années d'affiliation

Le fait de s'installer durablement dans le statut d'auteur est synonyme de progression des revenus issus de la création. La première année d'affiliation, un auteur sur deux déclare 9 000 euros annuels de droits d'auteur, puis le revenu médian augmente rapidement, pour atteindre un maximum de 27 000 euros après vingt ans de carrière.

Selon les catégories d'auteur, les premiers revenus d'auteur et leur progression varient : les premiers revenus sont plus élevés pour les écrivains mais progressent légèrement moins vite ensuite (9 700 euros et +9 % par an), tandis que les premiers revenus des illustrateurs et des traducteurs sont moindres (respectivement 8 600 euros et 7 900 euros), mais progressent légèrement plus vite au cours des dix premières années d'affiliation.

Les revenus des femmes auteurs significativement moindres que ceux des hommes

Les carrières des femmes auteurs sont moins rémunératrices que celles de leurs homologues masculins et ce, quelle que soit leur activité : elles perçoivent des revenus moins élevés que les hommes, et l'écart se creuse au fil des années d'affiliation. La première année, une femme écrivain déclare 21 % de revenus en moins par rapport aux hommes, et l'écart atteint 30 % après vingt années d'affiliation. C'est au sein de la profession d'illustrateur que la situation est la plus contrastée : l'écart entre les revenus féminins et masculins atteint 41 % après vingt ans de carrière.

De moins en moins d'auteurs vivent exclusivement des revenus de la création

Aux droits d'auteur peuvent s'ajouter d'autres formes de revenu, issues d'une activité indépendante ou salariée, exercée parallèlement à l'activité de création. Si la part des auteurs ne déclarant que des droits d'auteur progresse avec le nombre d'années d'affiliation – ils sont 7 sur 10 dans ce cas après vingt ans d'affiliation –, on observe qu'elle tend à diminuer depuis le début des années 2000, comme s'il était de plus en plus difficile de ne vivre que de la création et que l'auteur était contraint à une certaine pluriactivité, caractéristique par ailleurs des professions culturelles.

En 2013, un peu plus de la moitié des auteurs (54 %) ne vivent que de leur plume, pour un revenu annuel total de 21 100 euros. Ceux qui cumulent activité salariée et/ou revenus d'indépendant ont des revenus totaux plus élevés (de 26 000 à 33 100 euros annuels).

Des revenus moins concentrés

En 2013, 1 % des auteurs les mieux rémunérés (revenus d'auteur supérieurs à 306 900 euros annuels) se partagent 20 % des revenus d'auteur. Ce sont pour la plupart des hommes ; âgés en moyenne de 52 ans et affiliés depuis seize ans. Sept d'entre eux sur dix sont écrivains et près de six sur dix vivent à Paris. Pour autant, la mesure de la concentration des revenus montre que la répartition est relativement plus égalitaire en 2013 qu'au début des années 1980.

Des perspectives de revenus moindres pour les jeunes générations d'auteurs

Selon leur année d'affiliation, les auteurs ont des perspectives d'évolution des revenus différentes. Si les revenus d'auteur médians sont comparables les premières années, les nouvelles générations, affiliées après 2000, ne connaissent pas les mêmes croissances de revenu : après dix ans d'affiliation, les générations d'auteurs les plus récemment affiliés gagnent 17 % de moins. Cet effet de génération s'observe pour les écrivains et les illustrateurs, mais ne concerne pas les traducteurs.

La lente féminisation des professions culturelles

Marie GUYON, Frédérique PATUREAU, Gwendoline VOLAT

20 p., septembre 2016

coll. « Culture études » s, 2016-2



Depuis les années 1960, la croissance du taux d'activité féminine constitue l'une des transformations majeures du monde du travail. Cette progression ininterrompue et de grande ampleur conduit à une quasi-parité des actifs en 2013 : on compte 48 % de femmes parmi les actifs en 2013 contre 37 % en 1975. Ce phénomène s'observe également parmi les professions culturelles, où la part des femmes a progressé de façon régulière depuis vingt ans, même si elle demeure inférieure à la moyenne nationale : on compte en effet seulement 43 % de femmes dans les professions culturelles, un constat paradoxal au regard de la surreprésentation des femmes dans les activités et les pratiques culturelles.

Un mouvement de fond qui a touché toutes les professions

En vingt ans, la physionomie des professions culturelles en termes de répartition par sexe s'est profondément modifiée. En 1991, les femmes ne représentaient qu'un peu plus d'un tiers des effectifs et les métiers étaient fortement sexués : près de la moitié (sept sur treize) des groupes de professions sont nettement masculins et deux sont au contraire très féminins. En 2013, cinq groupes de professions culturelles présentent désormais une répartition sexuée de leurs actifs équilibrée, parmi lesquels le métier d'artiste plasticien, très masculin vingt ans plus tôt, et celui de professeur d'art, au contraire très féminin en 1991.

Plus généralement, tous les métiers fortement masculins au début des années 1990 se sont ouverts aux femmes. C'est particulièrement le cas des métiers d'art et de l'architecture au sein desquels la part des femmes a plus que doublé en vingt ans.

Pourtant, les professions qui se sont le plus ouvertes aux femmes en vingt ans (artistes plasticiens, photographes, journalistes, architectes) ne sont paradoxalement pas celles qui ont connu la plus forte expansion de leurs effectifs. Les techniciens du spectacle, qui ont connu la plus forte progression de leurs effectifs (+ 148 % entre 1991 et 2013), ne se sont en revanche pas féminisés.

L'emploi féminin a épousé les spécificités de l'emploi propres aux professions culturelles

Dans les professions culturelles comme dans l'ensemble de la population active, les femmes sont plus souvent salariées que les hommes. Le salariat féminin a néanmoins reculé au cours de la période chez les professionnelles de la culture, alors qu'il s'amplifie dans la population active et qu'il progresse chez les hommes des professions culturelles. De fait, le non-salariat demeure la forme dominante d'emploi pour plusieurs métiers en voie de féminisation : au moins deux tiers des plasticiens, des photographes, des auteurs littéraires et traducteurs, une majorité des architectes et des métiers d'art exercent leur métier sous statut indépendant. En entrant plus massivement dans ces professions, les femmes ont adopté le statut d'emploi majoritaire.

Contrats à durée limitée et temps partiel pour les femmes salariées

La part des contrats à durée limitée (CDD, vacations, emplois aidés...) a doublé au sein du salariat au cours de la période dans l'ensemble des professions, y compris culturelles, une évolution qui a concerné tout autant les hommes que les femmes. Dans les professions culturelles, toutefois, les contrats à durée déterminée sont beaucoup plus nombreux et concernent près d'un tiers des actifs de ces professions (31 %, contre 14 % de l'ensemble des actifs salariés). Les femmes salariées des professions culturelles sont donc deux fois plus nombreuses que les actives salariées à travailler dans le cadre de contrats courts (29 % contre 15 % en 2013) et elles restent plus concernées par le temps partiel que leurs homologues masculins.

La plasticité du cadre temporel du travail est plus répandue dans les professions culturelles et concerne également les femmes, qui sont plus nombreuses que l'ensemble des actives à travailler en soirée (21 % contre 15 %) ou en horaire hebdomadaire variable (40 % contre 24 %).

Un plus grand formalisme des procédures de formation et de recrutement favorise la féminisation des professions

Le contenu très technique de certaines tâches, la pénibilité physique, la plasticité et l'irrégularité des horaires ne suffisent pas à expliquer la faible féminisation de certaines professions – celle des techniciens des spectacles, très peu féminisée en vingt ans, par exemple –, car les femmes se plient à ces mêmes contraintes dans d'autres professions. Sans doute faut-il évoquer alors d'autres freins plus invisibles. On observe par exemple que la féminisation de la profession d'architecte a coïncidé avec l'apparition de nouvelles règles formelles pour l'entrée en formation (concours d'entrée dans les écoles nationales supérieures d'architecture garantissant l'anonymat des candidats, jurys mixtes).

Diplôme et origine sociale : la règle de la sursocialisation des femmes

Les professions culturelles se caractérisent par le niveau de qualification de leurs actifs : dans l'ensemble et tout au long de la période, les professionnels de la culture sont plus diplômés que l'ensemble de la population active en emploi (45 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 contre 21 % pour l'ensemble des actifs en emploi en 2013). L'emploi féminin dans les professions culturelles accentue cette règle de surqualification, puisque dans toutes les professions culturelles et artistiques sans exception, en 2013 comme vingt ans plus tôt, la part des femmes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau bac + 3 est supérieure à celle des hommes. En 2013, elles sont 52 % contre 40 % des hommes actifs de la culture à être diplômées du supérieur. Cette règle de la surqualification des femmes s'observe d'autant plus qu'elles exercent un métier dans des professions traditionnellement masculines vingt ans plus tôt. Corrélée au niveau de diplôme, celle de l'origine sociale plus favorisée confirme et renforce ce constat.

Ainsi, origine sociale et niveau de diplôme plus élevés apparaissent pour les femmes être des atouts essentiels pour investir les professions les plus traditionnellement masculines.

Directeur de la publication : Loup Wolff, chef du Département des études, de la prospective et des statistiques
Responsable de la publication : Edwige Millery

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>
http://www.cairn.info/editeur.php?iD_EDITEUR=DEPS
<http://www.books.openedition.org/deps>

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.
Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse
contact.deps@culture.gouv.fr

Cinquième édition de l'*Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication*, ce rapport offre une photographie chiffrée de la part des hommes et des femmes dans les activités et les professions de la culture et de la communication.

Établi à partir de données administratives collectées en administration centrale, auprès des organismes placés sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication et des organismes de gestion collective des droits d'auteur et des droits des professionnels, il couvre la diversité des secteurs qui forment le champ de la culture et de la communication : patrimoine, création artistique, cinéma et audiovisuel, livre, presse.

Si l'accès des femmes aux professions artistiques et culturelles est un phénomène notable des trente dernières années, la part des femmes dans ces professions reste inférieure à la moyenne nationale (43 % contre 48%). En 2017, si quelques rares améliorations ont pu être observées, en particulier dans l'audiovisuel public, la culture est encore un monde où le pouvoir est aux hommes. Ainsi, les femmes sont minoritaires aux postes de direction des institutions culturelles et les structures qu'elles dirigent disposent souvent des budgets plus modestes. Quel que soit le domaine artistique, les femmes sont moins exposées que les hommes, rarement derrière la caméra ou à la mise en scène de spectacle, et, à l'exception du livre, la consécration artistique reste, dans tous les domaines, réservée aux hommes. Enfin, en dépit de la féminisation des professions depuis 1990, les écarts de rémunération persistent dans les entreprises culturelles.

www.culturecommunication.gouv.fr
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Egalite-entre-femmes-et-hommes>